

Habitudes tabagiques des fumeurs québécois après l'interdiction de fumer visant certains lieux publics

INSTITUT NATIONAL
DE SANTÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC

Québec 

Habitudes tabagiques des fumeurs québécois après l'interdiction de fumer visant certains lieux publics

Direction du développement des individus
et des communautés

Juillet 2010

AUTEURS

Sylvia Kairouz, Ph. D., Université Concordia et Institut national de santé publique du Québec
Annie Montreuil, Ph. D., Institut national de santé publique du Québec
Benoit Lasnier, M. Sc., Institut national de santé publique du Québec

CHERCHEURES ASSOCIÉES

Louise Guyon, M.A., Institut national de santé publique du Québec
Joanna Cohen, Ph. D., Ontario Tobacco Research Unit
Andrée Demers, Ph. D., Université de Montréal

MISE EN PAGES

Souad Ouchelli, Institut national de santé publique du Québec

REMERCIEMENTS

Geneviève Cloutier, participation à la rédaction d'une version préliminaire du rapport
Leonarda da Silva, soutien technique
Julie Fiset-Laniel, production du cahier technique
Johanne Laguë, lecture commentée du questionnaire et du rapport
Jennifer O'Loughlin, lecture commentée du rapport
Yves Payette, analyses statistiques
Hélène Poirier, lecture commentée du rapport
Elizabeth Reeves, traduction du questionnaire
Michèle Tremblay, lecture commentée du questionnaire et du rapport
Les participants aux deux vagues du sondage

Cette étude a été réalisée grâce à la contribution financière de l'Initiative canadienne de recherche pour la lutte contre le tabagisme (ICRCT) et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les entrevues téléphoniques ont été menées par la firme Jolicoeur et associés.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 3^e TRIMESTRE 2010
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN : 978-2-550-60027-5 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN : 978-2-550-60028-2 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2010)

RÉSUMÉ

Depuis le 31 mai 2006, il est interdit de fumer dans plusieurs lieux publics au Québec dont les restaurants et les bars. La présente étude dresse un portrait des changements survenus au niveau des habitudes tabagiques des fumeurs et anciens fumeurs récents au Québec suite à l'entrée en vigueur de cette interdiction en se basant sur un échantillon longitudinal et en utilisant un devis pré-post. Au cours du mois précédant l'entrée en vigueur de l'interdiction, un premier sondage a été mené auprès d'un échantillon de 2 736 répondants, représentatif de la population de fumeurs et d'anciens fumeurs récents (deux ans ou moins) du Québec. Parmi ces répondants, 1 337 fumeurs et anciens fumeurs récents ont participé à un deuxième sondage mené en décembre 2007, soit 18 mois après l'entrée en vigueur de la loi. Ce rapport présente des résultats obtenus auprès des 1 337 répondants qui ont participé aux deux sondages.

L'étude a comparé les habitudes tabagiques des répondants avant et après la loi dans cinq lieux (les restaurants, les bars, le lieu de travail, le domicile et le véhicule privé) et la perception des répondants quant à l'effet de la loi sur leur propre consommation de tabac dans ces cinq lieux. L'étude a également analysé certains facteurs reliés à la cessation tabagique, notamment les raisons pour lesquelles les fumeurs ont réduit ou cessé leur consommation de tabac ainsi que l'utilisation des services de cessation tabagique et des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique. Finalement, l'étude a exploré la connaissance que les fumeurs et anciens fumeurs avaient des méfaits de la fumée de tabac sur la santé, leurs croyances quant à l'efficacité de stratégies pour réduire l'exposition à la fumée de tabac, et leur opinion à l'égard de l'implantation de nouvelles restrictions de l'usage du tabac dans des lieux où aucun règlement n'est en vigueur.

Les résultats montrent que plus de 80 % des fumeurs quotidiens lors du premier sondage fumaient encore tous les jours lors du sondage de suivi alors que 14 % avaient cessé. Près de 70 % des anciens fumeurs lors du premier sondage n'avaient pas recommencé à fumer lors du suivi alors que 20 % fumaient tous les jours. Les fumeurs quotidiens et occasionnels qui avaient conservé le même statut tabagique aux deux sondages ont continué à fumer le même nombre de cigarettes par semaine 18 mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans des lieux publics.

Lorsqu'ils pouvaient fumer à l'intérieur des restaurants, 90 % des fumeurs y allaient au moins à l'occasion. Cette proportion n'avait pas changé 18 mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les restaurants. Par contre, près d'un fumeur sur deux ne fumait plus lors d'une sortie au restaurant, même à l'extérieur. La proportion de fumeurs qui fréquentaient les bars au moins à l'occasion avait un peu diminué depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer, passant de 54 % à 48 %. Près de 90 % des fumeurs qui fréquentaient les bars continuaient à fumer lors d'une sortie, même s'ils devaient aller à l'extérieur. Le nombre moyen de cigarettes était passé de 11 à 5 par sortie dans les bars.

Les habitudes tabagiques sur les lieux de travail, au domicile et dans les véhicules privés n'ont pas changé entre le premier sondage de mai 2006 et le suivi de décembre 2007. Aux deux moments environ trois fumeurs sur quatre fumaient à l'intérieur de leur domicile, en moyenne 11 cigarettes par jour la semaine et 13 la fin de semaine. Un peu moins d'un tiers

des répondants habitait un domicile où l'usage du tabac était totalement interdit, et la même proportion un domicile où l'usage était permis seulement sous certaines conditions. Environ 65 % des fumeurs consommaient des cigarettes à l'intérieur des véhicules privés. Toutefois, en décembre 2007, 30 % des fumeurs interdisaient totalement de fumer dans leur propre véhicule. Plus de 35 % des fumeurs permettaient de fumer dans leur véhicule seulement sous certaines conditions, dont 84 % lorsqu'il n'y a pas de jeunes enfants présents.

Les perceptions des répondants quant aux effets de la loi sur leur consommation de cigarettes concordaient en général avec les résultats observés.

Plus de 80 % des personnes ayant réduit, tenté ou cessé de fumer l'avait fait pour préserver ou améliorer leur santé, et plus de 60 % pour éviter d'exposer les autres à la fumée du tabac. Les aides pharmacologiques les plus utilisées par les répondants entre mai 2006 et décembre 2007 étaient les timbres de nicotine (18 %) et les gommes de nicotine (9 %). Au cours de la même période, 19 % des répondants avaient consulté un médecin pour arrêter de fumer et 10 % avaient eu recours au site Internet j'Arrête.

Plus de 60 % des répondants savaient que l'exposition à la fumée secondaire augmente le risque de souffrir de maladies respiratoires chez les enfants, de cancer du poumon et de maladies cardiovasculaires chez les non-fumeurs, mais moins de 30 % des répondants savaient qu'elle est aussi associée aux maladies de l'oreille chez les enfants et au cancer du sein.

Enfin, en décembre 2007, près de 85 % des fumeurs et anciens fumeurs récents étaient d'accord avec une interdiction de l'usage du tabac dans les véhicules privés lorsque des enfants sont à bord.

Les résultats observés dans le cadre de cette étude décrivent les habitudes tabagiques rapportées par les fumeurs et anciens fumeurs récents un mois avant et 18 mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Il est toutefois important de garder à l'esprit que d'autres mesures sanitaires étaient présentes au cours de cette même période, ce qui ne permet pas d'inférer de relation causale entre l'interdiction législative et les changements observés.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES.....	VII
1 INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 Description et objectifs de l'étude	2
2 MÉTHODOLOGIE	3
2.1 Échantillon	3
2.2 Mesures	3
2.3 Pondération	5
2.4 Erreur échantillonnale.....	6
2.5 Éthique et confidentialité	6
3 RÉSULTATS	7
3.1 Trajectoires des fumeurs et anciens fumeurs récents en mai 2006 et décembre 2007.....	7
3.1.1 Nombre de cigarettes	9
3.1.2 Faits saillants	10
3.2 Usage du tabac dans les lieux publics	10
3.2.1 Restaurants	10
3.2.2 Bars	12
3.2.3 Lieux de travail.....	13
3.2.4 Faits saillants	13
3.3 Habitudes tabagiques dans les lieux privés.....	13
3.3.1 Domicile	13
3.3.2 Véhicule privé	17
3.3.3 Faits saillants	18
3.4 Effet perçu de la loi.....	19
3.4.1 Faits saillants	22
3.5 Arrêt tabagique	22
3.5.1 Raisons de réduire, de tenter ou de cesser de fumer.....	22
3.5.2 Utilisation des services d'aide à l'arrêt tabagique.....	23
3.5.3 Utilisation des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique.....	24
3.5.4 Faits saillants	25

3.6	Fumée secondaire : connaissance des méfaits et croyances en l'efficacité de stratégies pour la réduire.....	26
3.6.1	Connaissance des méfaits associés à la fumée secondaire sur la santé des non-fumeurs.....	26
3.6.2	Croyances en l'efficacité de stratégies pour réduire l'exposition à la fumée secondaire.....	27
3.6.3	Faits saillants.....	28
3.7	Opinions sur de possibles interdictions de l'usage du tabac.....	28
3.7.1	Faits saillants.....	30
4	DISCUSSION	31
	RÉFÉRENCES	35
	ANNEXE 1 FIGURE ET TABLEAUX	37
	ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Statut tabagique des répondants entre mai 2006 et décembre 2007, Québec	9
Tableau 2	Nombre moyen de cigarettes fumées par semaine en mai 2006 et en décembre 2007 selon la trajectoire tabagique des fumeurs, Québec.....	10
Tableau 3	Proportion de fumeurs qui consomment des cigarettes lors d'une sortie au restaurant, au bar et sur les lieux de travail, en mai 2006 et en décembre 2007, Québec.....	11
Tableau 4	Proportion d'anciens fumeurs et de fumeurs et qui déclarent qu'il est permis de fumer à l'intérieur de leur domicile et proportion de fumeurs qui fument à l'intérieur du domicile, mai 2006 et décembre 2007, Québec	14
Tableau 5	Nombre moyen de cigarettes fumées au domicile (à l'intérieur et à l'extérieur), en mai 2006 et décembre 2007, Québec	14
Tableau 6	Restrictions en vigueur au domicile des répondants concernant l'usage du tabac à l'intérieur, mai 2006 et décembre 2007, Québec	15
Tableau 7	Types de restrictions en vigueur au domicile des répondants où l'usage du tabac est permis sous certaines conditions, mai 2006 et décembre 2007, Québec.....	15
Tableau 8	Restrictions imposées à l'usage du tabac dans les véhicules privés des répondants fumeurs et anciens fumeurs en décembre 2007, Québec	17
Tableau 9	Types de restrictions imposées à l'usage du tabac dans les véhicules privés où l'usage du tabac est permis sous certaines conditions, décembre 2007, Québec.....	18
Tableau 10	Utilisation des services d'aide à l'arrêt tabagique entre mai 2006 et décembre 2007, Québec.....	24
Tableau 11	Utilisation des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique entre mai 2006 et décembre 2007, Québec.....	25
Tableau 12	Comparaison des caractéristiques des participants au suivi (N = 1 337) et des non-participants au suivi (N = 1 399)	40
Tableau 13	Restrictions sur la consommation de tabac au domicile, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 915)	41
Tableau 14	Restrictions sur la consommation de tabac au domicile, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 378)	42
Tableau 15	Restrictions sur la consommation de tabac au domicile, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 378)	43
Tableau 16	Restrictions sur la consommation de tabac dans le véhicule, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 647)	44

Tableau 17	Effet de la loi de mai 2006 au bar, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 459)	45
Tableau 18	Effet de la loi de mai 2006 au restaurant, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 992)	46
Tableau 19	Raisons de réduire ou de cesser la consommation de tabac, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 686).....	47
Tableau 20	Raisons de réduire ou de cesser la consommation de tabac, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 686).....	48
Tableau 21	Opinions sur les restrictions dans les lieux non-réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337).....	49
Tableau 22	Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337).....	50
Tableau 23	Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337).....	51
Tableau 24	Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337).....	52
Tableau 25	Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337).....	53
Tableau 26	Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337).....	54

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Trajectoire des répondants entre mai 2006 et décembre 2007, Québec.....	8
Figure 2	Nombre moyen de cigarettes fumées au restaurant, au bar et sur les lieux de travail en mai 2006 et en décembre 2007, Québec.....	12
Figure 3	Fréquence à laquelle les fumeurs qui fument à l'intérieur de leur domicile observent certaines restrictions selon le niveau d'interdiction en cours au domicile, Québec, décembre 2007	16
Figure 4	Proportion de fumeurs affirmant que l'interdiction de fumer dans les lieux publics a eu un effet sur leur consommation de cigarettes dans différents lieux, décembre 2007, Québec	19
Figure 5	Type d'effet de la loi sur la consommation de tabac dans les lieux publics parmi les personnes ayant perçu un effet, décembre 2007, Québec	20
Figure 6	Type d'effet de la loi sur la consommation de tabac dans les lieux privés parmi les personnes ayant perçu un effet, décembre 2007, Québec	21
Figure 7	Raisons de réduire, de tenter ou de cesser de fumer, Québec, 2007	23
Figure 8	Proportion de répondants qui reconnaissent que la fumée secondaire est une cause de certaines maladies chez les non-fumeurs, décembre 2007, Québec.....	26
Figure 9	Croyances en l'efficacité des stratégies pour réduire l'exposition à la fumée secondaire, Québec, 2007	28
Figure 10	Opinions sur de possibles interdictions de l'usage du tabac dans des lieux encore non réglementés, décembre 2007, Québec	30
Figure 11	Description de l'échantillon au sondage de suivi en décembre 2007	39

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

La lutte contre le tabagisme, amorcée dans plusieurs pays au cours des dernières décennies, a maintenant une portée mondiale. Elle est soutenue par l'adoption en 2005 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ratifiée par plus de 160 pays, dont le Canada, et appuyée par le Québec (Organisation mondiale de la Santé, 2003). La lutte contre le tabagisme constitue également une priorité de santé publique pour le gouvernement québécois, qui a développé un plan intégré d'interventions et de mesures visant l'édification d'un Québec sans fumée (Service de lutte au tabagisme, 2001; 2006). Campagnes médiatiques, actions en milieu scolaire, services gratuits d'aide au renoncement au tabac et mesures législatives ont été graduellement mis en place en vue de prévenir l'usage du tabac chez les jeunes, d'aider les fumeurs à cesser de fumer et de réduire l'exposition des non-fumeurs aux effets néfastes de la fumée de tabac. Depuis 1986, trois lois de plus en plus contraignantes ont été adoptées (1986, 1998 et 2005) et plusieurs modifications à la Loi sur le tabac (L.R.Q. c T-0.01) sont entrées en vigueur le 31 mai 2006, notamment l'interdiction de fumer dans certains lieux publics comme les bars, les brasseries, les tavernes, les restaurants, les salles de bingo, les centres commerciaux, de même que l'interdiction de fumeurs dans presque tous les lieux de travail. Ces mesures législatives interdisant de fumer dans plusieurs lieux ont été motivées par la protection des personnes contre l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement.

L'Irlande (2004) et l'Italie (2005) ont été les premiers pays à interdire l'usage du tabac dans les restaurants et les bars, suivis par l'Écosse, certains états américains et australiens, et plusieurs provinces canadiennes. Les études démontrent que de telles interdictions de fumer dans les lieux publics ont eu pour effet de réduire presque à néant l'exposition à la fumée secondaire dans ces lieux, sans nécessairement entraîner de baisse d'achalandage importante, notamment dans les restaurants et les bars (Biener, Garrett, Skeer, Siegel & Connolly, 2007; Fong, Hyland, Borland, Hammond et collab., 2006; Hyland, Hassan, Higbee, Boudreau et collab., 2009; Tramacere, Gallus, Fernandez, Zuccaro et collab., 2009). L'implantation de ces lois ne semble pas avoir d'effet, du moins à l'intérieur d'une période de 4 ans, sur les restrictions de l'usage du tabac à l'intérieur du domicile et dans les voitures ainsi que sur la consommation de tabac dans ces lieux privés (Biener, Garrett, Skeer, Siegel & Connolly, 2007; Borland, Yong, Cummings, Hyland et collab., 2006; Fong, Hyland, Borland, Hammond et collab., 2006; Hyland, Hassan, Higbee, Boudreau et collab., 2009; Phillips, Amos, Ritchie, Cunningham-Burley & Martin, 2007; Tramacere, Gallus, Fernandez, Zuccaro et collab., 2009). Il est à noter que la récente implantation de ces lois ne permet pas d'observer d'effets à plus long terme. Toutefois, les lois implantées dans les années 90 interdisant totalement de fumer dans les milieux de travail sont associées à une baisse de la prévalence du tabagisme de 3 à 6 % et à une diminution de la consommation de 2 à 3 cigarettes par jour parmi les fumeurs ayant continué à fumer (Bauer, Hyland, Li, Steger, & Cummings, 2005; Farrelly, Evans, & Sfekas, 1999; Fichtenberg & Glantz, 2002).

Les études ne rapportent pas d'augmentation du taux de cessation ni des tentatives d'arrêt tabagique au cours des premières années suite à l'implantation de lois qui interdisent l'usage du tabac dans les lieux publics (Bauer, Hyland, Li, Steger, & Cummings, 2005; Hyland,

Hassan, Higbee, Boudreau et collab., 2009). Par contre, des effets pourraient être observés à plus long terme puisque les lieux publics sans fumée semblent offrir un environnement facilitant pour les fumeurs qui ont décidé d'arrêter (Albers, Siegel, Cheng, Biener & Rigotti, 2007; Tramacere, Gallus, Fernandez, Zuccaro et collab., 2009).

1.2 DESCRIPTION ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude consiste à dresser un portrait des changements qui ont eu lieu dans les habitudes tabagiques des fumeurs et anciens fumeurs récents au Québec suite à l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans certains lieux publics.

Ce projet a été mené en deux étapes. D'abord, un premier sondage a été réalisé auprès d'un échantillon représentatif de fumeurs et d'anciens fumeurs récents (qui ont cessé de fumer au cours des deux années précédant le sondage) en mai 2006 au cours du mois précédant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac (le 31 mai 2006). Une partie des résultats de ce sondage a fait l'objet d'une publication¹. Un sondage de suivi a été réalisé en décembre 2007, soit 18 mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans certains lieux publics, auprès des participants du premier sondage.

Les objectifs de l'étude consistent :

- 1 à comparer les habitudes tabagiques des fumeurs avant et après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans certains lieux publics
 - (a) d'une façon générale,
 - (b) dans des lieux publics directement visés par la loi, soit les restaurants, les bars et les lieux de travail,
 - (c) dans des lieux privés non visés par la loi, soit le domicile privé et le véhicule privé;
- 2 à examiner la perception chez les répondants des effets de la loi sur leur consommation de tabac dans les lieux publics et privés;
- 3 à décrire les restrictions imposées à l'usage du tabac dans les lieux privés;
- 4 à examiner certains facteurs reliés à la cessation tabagique, notamment
 - (a) les raisons qui motivent les fumeurs à réduire leur consommation de tabac ou à cesser de fumer,
 - (b) l'utilisation de différents services et aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique;
- 5 à dépeindre, 18 mois après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi,
 - (a) le niveau de connaissance des méfaits associés à la fumée de tabac dans l'environnement,
 - (b) les croyances quant à l'efficacité de stratégies pour réduire l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement ainsi que
 - (c) leurs opinions à l'égard de restrictions possible de l'usage du tabac dans certains lieux non réglementés tels que les véhicules et les domiciles privés, l'entrée et l'intérieur des édifices, ainsi que des endroits extérieurs comme les terrasses, les trottoirs et les parcs.

¹ Kairouz, Montreuil, Poulin, Payette, Hamel et Tremblay (2007). Connaissance, utilisation et perception des interventions en arrêt tabagique chez les fumeurs québécois. Montréal, Québec, Canada : Institut national de santé publique du Québec.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 ÉCHANTILLON

Un premier sondage a été mené du 9 au 30 mai 2006 auprès d'un échantillon de 2 736 fumeurs et anciens fumeurs récents (ayant cessé depuis 2 ans ou moins) âgés de 18 ans et plus, avec un taux de réponse de 62 %. L'échantillon était représentatif de la population des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec. À la fin de l'entrevue, 1 975 personnes ont accepté d'être contactées de nouveau pour un sondage de suivi un an plus tard, pour un taux de consentement de 72 %.

Les données du sondage de suivi ont été recueillies par entrevues téléphoniques menées entre le 19 novembre et le 21 décembre 2007 par la firme Jolicoeur et associés sous la supervision de l'INSPQ. Au cours des semaines précédant le sondage de suivi, une procédure de relance des participants a été mise en place pour maximiser le taux de réponse et de représentativité de l'échantillon. Une lettre personnalisée a été envoyée à tous les répondants au premier sondage ayant accepté d'être contacté à nouveau lors du suivi (1 975), afin de leur présenter un résumé des résultats obtenus au premier sondage et de les aviser de notre appel au cours des prochaines semaines. Parmi ces personnes, 499 n'ont pu être jointes lors du suivi en raison de numéros de téléphone non valides. Des 1 476 répondants ayant été rejoints par téléphone, 1 337 ont participé au suivi de l'étude pour un taux de réponse de 91 % (voir figure 11 en annexe).

Les participants au sondage de suivi ne diffèrent pas de façon significative des non-participants au niveau de la proportion d'hommes et de femmes dans l'échantillon, du statut tabagique, ainsi qu'au niveau du nombre moyen de cigarettes fumées par jour. Par contre, on note une différence significative entre les participants au suivi et les non-participants au niveau de l'âge, de la scolarisation et du revenu. On retrouve une proportion plus élevée de personnes âgées de 25 à 65 ans et une proportion plus faible de personnes âgées de 18 à 24 ans et de 65 ans et plus parmi les répondants qui ont participé au suivi comparativement à ceux qui n'y ont pas participé. De même, les participants au suivi sont proportionnellement plus scolarisés et sont mieux nantis selon la mesure de la capacité du revenu que les non-participants (tableau 12 en annexe).

2.2 MESURES

Statut tabagique et consommation de cigarettes

Lors du premier sondage et du suivi, le statut tabagique des répondants a été déterminé au moyen de la question suivante « Actuellement, fumez-vous la cigarette à tous les jours, à l'occasion ou jamais? ». La combinaison du statut tabagique aux deux sondages a donné lieu à neuf trajectoires : (a) fumeur quotidien stable, (b) fumeur quotidien devenu occasionnel, (c) fumeur quotidien devenu ancien fumeur, (d) fumeur occasionnel stable, (e) fumeur occasionnel devenu fumeur quotidien, (f) fumeur occasionnel devenu ancien fumeur, (g) ancien fumeur stable, (h) ancien fumeur devenu fumeur quotidien, (i) ancien fumeur devenu fumeur occasionnel. La consommation de cigarettes a été mesurée au premier sondage et au suivi en demandant « Actuellement, combien de cigarettes fumez-vous chaque jour? ».

Usage du tabac dans les lieux publics

Lors du premier sondage et du suivi, l'usage du tabac a été examiné dans trois lieux publics : au restaurant, dans les bars et au travail. Pour les restaurants et les bars, les répondants qui ont rapporté fréquenter ces endroits au moins à l'occasion ont été questionnés sur le nombre de cigarettes fumées habituellement lors de ces sorties (à l'extérieur des établissements après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans ces lieux). Les répondants travaillant ailleurs qu'à leur domicile ont indiqué le nombre de cigarettes fumées par jour pendant les heures de travail.

Habitudes tabagiques dans les lieux privés

Lors du premier sondage et du suivi, les répondants ont été questionnés sur la présence de restrictions de l'usage du tabac dans leur domicile (interdiction totale, partielle, aucune interdiction) et le type de restriction (permis dans certaines pièces seulement, permis seulement si les fenêtres sont ouvertes ou avec tout autre type de ventilation, permis sauf en présence de jeunes enfants). Les fumeurs ont rapporté le nombre de cigarettes fumées par jour pendant la semaine et pendant la fin de semaine, à l'intérieur du domicile. Lors du suivi les fumeurs ont aussi indiqué le nombre de cigarettes fumées au domicile à l'extérieur de la maison. Lors du suivi les fumeurs qui fumaient à l'intérieur ont été interrogés sur la fréquence à laquelle ils observaient certaines restrictions (se limiter à fumer dans certaines pièces, ouvrir une porte ou une fenêtre pour fumer, fumer sous la hotte de la cuisinière).

Au premier sondage et au suivi, les fumeurs s'étant trouvé dans un véhicule privé au cours du dernier mois ont indiqué la fréquence à laquelle ils avaient fumé dans ce lieu. Les répondants au suivi ont indiqué si des restrictions de l'usage du tabac s'appliquaient dans leur véhicule privé (interdiction totale, partielle, aucune interdiction) et de quelle(s) restriction(s) il s'agissait (permis seulement si les fenêtres sont ouvertes, permis sauf en présence de jeunes enfants, permis sauf en présence de non-fumeurs). Lors du suivi, les fumeurs qui fumaient à l'intérieur des véhicules privés ont indiqué la fréquence à laquelle ils ouvraient une fenêtre pour fumer.

Effet perçu de la loi

Lors du suivi les répondants ont indiqué si l'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes qu'ils fument en général et de façon plus spécifique dans cinq lieux (restaurants, bars, travail, domicile, véhicule privé). Ceux qui ont rapporté un effet ont spécifié s'ils avaient augmenté leur consommation, diminué, ou s'ils avaient cessé de fumer.

Arrêt tabagique

Lors du suivi les répondants ayant réduit leur consommation, essayé d'arrêter ou cessé de fumer depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction ont indiqué si les raisons suivantes les avaient motivés : améliorer sa santé, éviter l'exposition de ses proches à la fumée, raisons financières, pression de la famille, des amis, des gens en général, parce qu'il est interdit de fumer dans plusieurs endroits publics en raison de la loi. Les répondants ont aussi été interrogés sur leur recours aux services d'aide à l'arrêt tabagique (Ligne j'Arrête, site Internet j'Arrête, centres d'abandon du tabagisme, consultation médicale, autres services) et aux

aides pharmacologiques (timbres de nicotine, gommes de nicotine, bupropion, autres médicaments).

Fumée secondaire : connaissances des méfaits et croyances en l'efficacité de stratégies pour la réduire

Lors du suivi les connaissances des méfaits associés à la fumée secondaire ont été évaluées en demandant aux répondants s'ils pensaient que la fumée de tabac est une cause chez les non-fumeurs de cancer du poumon, de maladies cardiovasculaires, de cancer du sein, de maladies respiratoires et de maladies de l'oreille chez les enfants (questions adaptées du *National study of environmental tobacco smoke in the home*, 2001). Les répondants ont indiqué jusqu'à quel point ils croyaient que fumer seulement dans certaines pièces du domicile, ouvrir les portes ou les fenêtres pour fumer, souffler la fumée directement par la fenêtre ou la porte, fumer sous la hotte de la cuisinière sont des moyens efficaces pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée de tabac. Des questions similaires ont mesuré les croyances en l'efficacité des stratégies pour réduire l'exposition à la fumée de tabac dans un véhicule et en milieu de travail.

Opinions sur de possibles interdictions

Lors du suivi on a mesuré le degré d'accord des répondants à d'éventuelles interdictions de l'usage du tabac dans les endroits extérieurs où les gens sont rassemblés par exemple les terrasses de restaurants et de bars ou les files d'attente, à l'entrée des édifices, sur les trottoirs et dans les parcs, à l'intérieur des véhicules privés lorsque des enfants sont à bord, dans les domiciles privés lorsque des enfants sont présents, dans les édifices à logement.

Données sociodémographiques

On a recueilli des informations sur la composition du ménage (âge et statut tabagique des membres), sur le revenu total du ménage avant déductions, sur l'état civil des répondants et leur niveau de scolarité. Le genre et l'âge des répondants n'ont pas été demandés à nouveau lors du sondage de suivi; on a ajouté 1,5 an à l'âge rapporté lors du premier sondage.

2.3 PONDÉRATION

La pondération de l'échantillon du premier sondage a été poststratifiée en fonction de la population du Québec (pour plus d'informations, voir Kairouz et collab., 2007). La pondération du sondage de suivi est une redistribution de la pondération originale effectuée selon une méthode de calage classique à l'aide du genre, des groupes d'âge et du statut tabagique des répondants. La somme du nombre estimé de fumeurs et d'anciens fumeurs du Québec au suivi est donc identique à la somme populationnelle du premier sondage.

Nous avons évalué que la distorsion entre la mesure pondérée et non pondérée des estimations (soit le degré d'inefficacité relative) résultant de la pondération était de 0,29, reflétant un niveau acceptable et similaire au premier sondage (Korn et Graubard, 1999). Puisque la pondération de ce sondage a été poststratifiée à partir des données démographiques de l'ESCC 2003, les variables du genre, d'âge, de capacité du revenu et du

dernier diplôme atteint du premier sondage ont été utilisées comme variables de contrôle lors des analyses statistiques.

2.4 ERREUR ÉCHANTILLONNALE

Dans ce rapport, nous présentons les intervalles de confiance à 95 %, qui ont été obtenus en utilisant l'approximation normale ou binomiale selon les standards de Statistique Canada (Korn & Graubard, 1998). Tous les calculs ont été effectués à l'aide du logiciel statistique SAS, version 9.1.

2.5 ÉTHIQUE ET CONFIDENTIALITÉ

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université Concordia a émis un certificat d'éthique approuvant la démarche de sollicitation des participants, l'assurance de la confidentialité et la sécurisation des données. Toutes les données du sondage sont conservées sur le serveur sécurisé de l'INSPQ et sont accessibles uniquement aux membres de l'équipe de recherche.

3 RÉSULTATS

Dans cette section, nous présentons les principales variations observées au niveau des habitudes tabagiques de 1337 fumeurs et anciens fumeurs interrogés avant et après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi interdisant de fumer dans certains lieux publics.

Il est important de garder à l'esprit que les résultats présentés tout au long de ce rapport sont tirés d'expériences rapportées en majorité par des fumeurs et que l'échantillon de l'étude ne compte aucun nouveau fumeur qui aurait commencé à fumer après l'entrée en vigueur de l'interdiction.

3.1 TRAJECTOIRES DES FUMEURS ET ANCIENS FUMEURS RÉCENTS EN MAI 2006 ET DÉCEMBRE 2007

En mai 2006, avant l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans certains endroits publics, 72 % des répondants qui ont participé aux deux vagues du sondage fumaient tous les jours, 10 % fumaient à l'occasion et 18 % avaient arrêté de fumer depuis 2 ans ou moins. En décembre 2007, 18 mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction, l'échantillon était composé à 65 % de fumeurs quotidiens, 10 % de fumeurs occasionnels et 25 % d'anciens fumeurs (depuis 3 ans et demi ou moins) (figure 1).

Parmi les répondants qui ont déclaré être fumeurs quotidiens avant l'interdiction (N = 928), 81 % étaient toujours fumeurs quotidiens après l'interdiction, 5 % étaient demeurés fumeurs occasionnels et 14 % avaient cessé de fumer (figure 1). Parmi les répondants qui ont déclaré être fumeurs occasionnels avant l'interdiction (N = 136), 38 % étaient toujours fumeurs occasionnels après l'interdiction, 35 % étaient devenus fumeurs quotidiens et 26 % avaient arrêté de fumer. Parmi les répondants qui ont déclaré être anciens fumeurs avant l'interdiction (N = 273), 69 % étaient toujours des anciens fumeurs après l'interdiction, 20 % avait recommencé à fumer à tous les jours et 11 % à l'occasion.

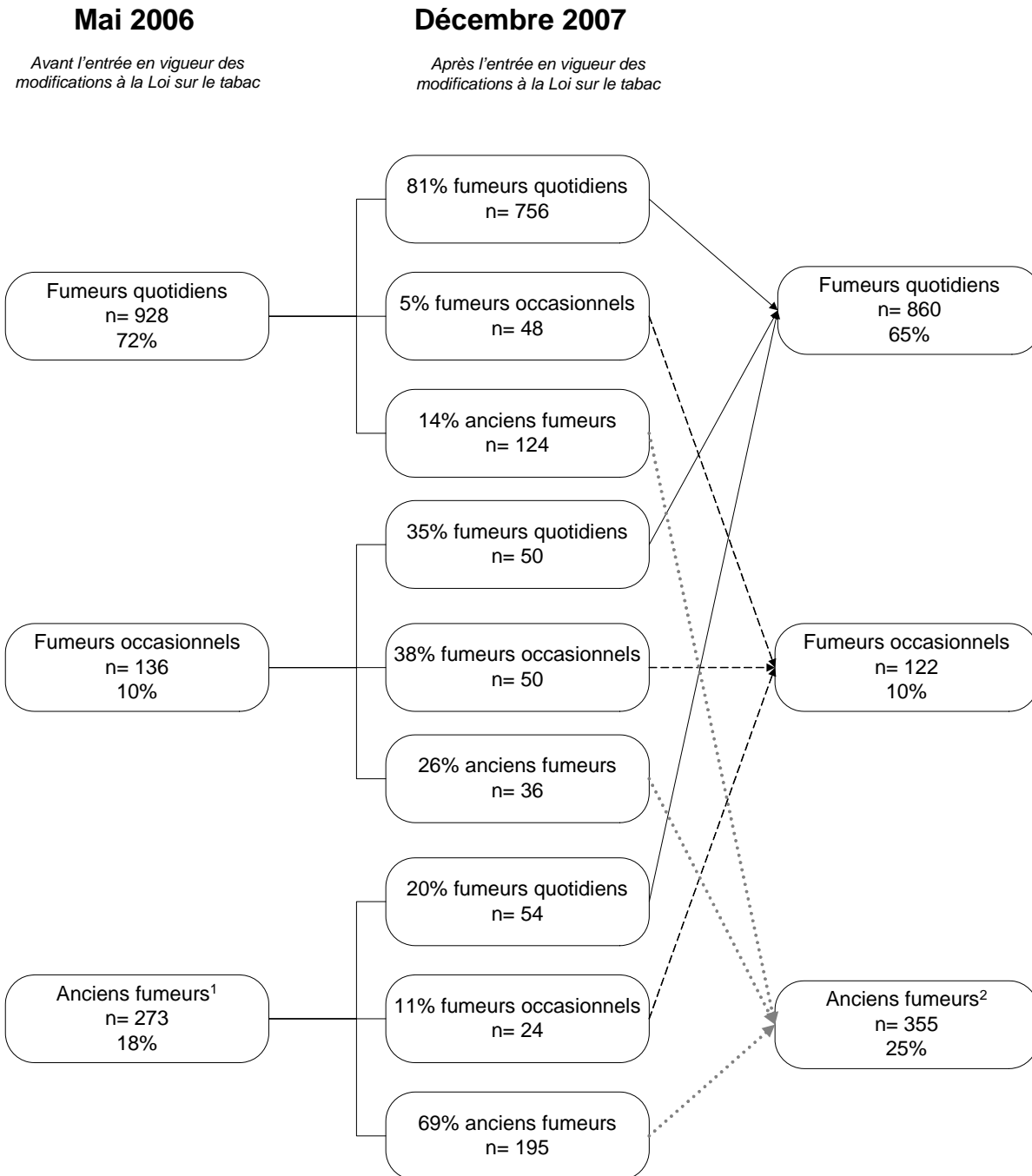


Figure 1 Trajectoire des répondants entre mai 2006 et décembre 2007, Québec

n = effectif de l'échantillon non pondéré.
% = proportion de l'échantillon pondérée.

1 = en mai 2006, avaient cessé de fumer depuis 2 ans ou moins.
2 = en décembre 2007, avaient cessé de fumer depuis 3 ans et demi ou moins.

Au moment du sondage de suivi un an et demi après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer, 69 % des répondants étaient des fumeurs stables, c'est-à-dire qu'ils avaient déclaré fumer tous les jours ou à l'occasion aux deux moments du sondage (tableau 1), un peu moins de 13 % des répondants avaient cessé de fumer et 12 % étaient d'anciens fumeurs

stables, c'est-à-dire des anciens fumeurs en mai 2006 et en décembre 2007. Près de 6 % des répondants étaient d'anciens fumeurs en mai 2006 qui avaient recommencé à fumer en décembre 2007. Ces résultats permettent d'estimer qu'entre mai 2006 et décembre 2007, environ 194 000 fumeurs auraient cessé de fumer tandis que 85 000 anciens fumeurs auraient recommencé à fumer.

Tableau 1 Statut tabagique des répondants entre mai 2006 et décembre 2007, Québec

	N	% de l'échantillon	IC (95 %)	Estimation populationnelle ¹	CV (%)
Fumeurs stables ²	904	69,1	66,7 - 71,6	1 034 000	1,8
Fumeurs ayant cessé de fumer	160	13,0	11,2 - 14,8	194 000	7,1
Anciens fumeurs stables ³	195	12,2	10,5 - 14,0	183 000	10,5
Anciens fumeurs ayant recommencé à fumer	78	5,7	4,5 - 7,1	85 000	11,1

Univers : Tous les répondants (N = 1 337).

¹ Fournie au millier près.

² Fumeurs quotidiens ou occasionnels aux deux sondages. Les fumeurs quotidiens qui sont devenus occasionnels et les fumeurs occasionnels qui sont devenus quotidiens sont inclus dans cette catégorie.

³ Anciens fumeurs aux deux sondages.

3.1.1 Nombre de cigarettes

Les fumeurs qui n'ont pas changé de statut tabagique ont continué à fumer le même nombre de cigarettes par semaine après l'entrée en vigueur de l'interdiction. En effet, les fumeurs quotidiens stables fumaient en moyenne 121 cigarettes par semaine avant l'interdiction et 118 après l'interdiction, tandis que les fumeurs occasionnels stables en fumaient 11 avant l'interdiction et 9 cigarettes après l'interdiction (tableau 2).

Les participants qui étaient fumeurs quotidiens en mai 2006 et qui sont devenus fumeurs occasionnels en décembre 2007 (c'est-à-dire qui ne fument plus tous les jours) ont diminué leur consommation de cigarettes par semaine alors que les fumeurs qui étaient occasionnels en mai 2006 et qui sont devenus quotidiens en 2007 l'ont augmenté (tableau 2). Par ailleurs, les fumeurs quotidiens devenus des fumeurs occasionnels fumaient déjà beaucoup moins de cigarettes par semaine que les fumeurs quotidiens qui ont continué de fumer à chaque jour (78 cigarettes par semaine contre 121). De même, les fumeurs occasionnels devenus fumeurs quotidiens consommaient déjà deux fois plus de cigarettes par semaine lors du premier sondage que les fumeurs occasionnels qui n'ont pas changé de statut (25 contre 11). Malheureusement, le petit nombre de ces personnes au sein de l'échantillon (moins de 50 par catégorie) ne permet pas d'en connaître davantage sur le profil de ces fumeurs.

Tableau 2 Nombre moyen de cigarettes fumées par semaine en mai 2006 et en décembre 2007 selon la trajectoire tabagique des fumeurs, Québec

	N	Mai 2006		Décembre 2007	
		cigarettes par semaine (moyenne)	IC (95 %)	cigarettes par semaine (moyenne)	IC (95 %)
Fumeurs quotidiens stables	753	121,2	117,1 - 125,3	118,1	114,1 - 122,0
Fumeurs occasionnels stables	49	11,2	5,6 - 16,9	8,9	4,7 - 13,1
Fumeurs quotidiens devenus occasionnels	46	78,0	61,1 - 95,0	16,9	10,4 - 23,5*
Fumeurs occasionnels devenus quotidiens	49	25,5	15,1 - 35,9	80,9	63,6 - 98,3*

Univers : Fumeurs au premier sondage et au suivi.

N = effectif non pondéré.

* indique une différence significative ($p < ,05$) entre le nombre de cigarettes fumées par semaine avant et après l'interdiction.

3.1.2 Faits saillants

- 81 % des répondants qui se sont déclarés fumeurs quotidiens en mai 2006, avant l'interdiction, étaient toujours fumeurs quotidiens après l'interdiction en décembre 2007 tandis que 14 % avaient cessé de fumer;
- 69 % des répondants qui se sont déclarés anciens fumeurs en mai 2006 avant l'entrée en vigueur de l'interdiction étaient toujours anciens fumeurs après l'interdiction en décembre 2007 tandis que 20 % avaient recommencé à fumer à tous les jours;
- Les fumeurs quotidiens et occasionnels qui rapportaient le même statut tabagique en mai 2006 et en décembre 2007 avaient continué à fumer le même nombre de cigarettes par semaine.

3.2 USAGE DU TABAC DANS LES LIEUX PUBLICS

Bien que les fumeurs stables n'aient pas modifié la quantité de cigarettes fumées par semaine à la suite de l'entrée en vigueur des interdictions de fumer dans certains lieux publics, on pourrait toutefois s'attendre à ce que la consommation de cigarettes ait changé dans les restaurants, les bars et les lieux de travail.

3.2.1 Restaurants

En mai 2006, près de 91 % (89,1 - 92,6) des fumeurs déclaraient aller au restaurant au moins à l'occasion et cette proportion n'avait pas changé en décembre 2007, 91 % (88,8 - 92,5).

La proportion de fumeurs qui rapportait fumer lors de sorties au restaurant a significativement diminué entre mai 2006 et décembre 2007, passant de 96 % à 48 % (tableau 3). C'est donc dire que lors d'une sortie au restaurant, près d'un fumeur sur deux ne fumait plus, même à l'extérieur. Au restaurant, la loi interdisant de fumer à l'intérieur des lieux semble donc avoir eu un effet d'entraînement vers l'environnement extérieur du restaurant.

Tableau 3 Proportion de fumeurs qui consomment des cigarettes lors d'une sortie au restaurant, au bar et sur les lieux de travail, en mai 2006 et en décembre 2007, Québec

	Mai 2006		Décembre 2007	
	%	IC (95 %)	%	IC (95 %)
Lors d'une sortie au restaurant	95,8 ¹	94,1 - 97,2	47,8 ²	44,5 - 51,0*
Lors d'une sortie dans un bar, une brasserie ou une discothèque	97,6 ¹	96,0 - 98,7	88,6 ²	85,3 - 91,3*
Sur les lieux de travail (dehors)	83,4	80,8 - 86,0	86,1	83,5 - 88,6

Univers : Fumeurs qui fréquentent au moins à l'occasion les restaurants (en 2006 N = 652; en 2007 N = 883) et les bars (en 2006 N = 525, en 2007 N = 419). En 2006 le nombre de cigarettes fumées au restaurant à l'intérieur ou à l'extérieur a été demandé seulement aux fumeurs qui demandaient la section fumeurs au moins à l'occasion. Fumeurs qui travaillent ailleurs qu'à leur domicile (en 2006 N = 641, en 2007 N = 671).

¹ Fumaient à l'intérieur ou à l'extérieur.

² Sortaient à l'extérieur pour fumer.

* indique une différence significative ($p < ,05$) entre le nombre de cigarettes fumées en mai 2006 et en décembre 2007.

Les personnes qui fumaient au restaurant en 2006 consommaient en moyenne 2,7 cigarettes par occasion, à l'intérieur ou à l'extérieur du restaurant (figure 2). En 2007, ces mêmes fumeurs déclaraient consommer en moyenne 0,8 cigarette par occasion, à l'extérieur du restaurant.

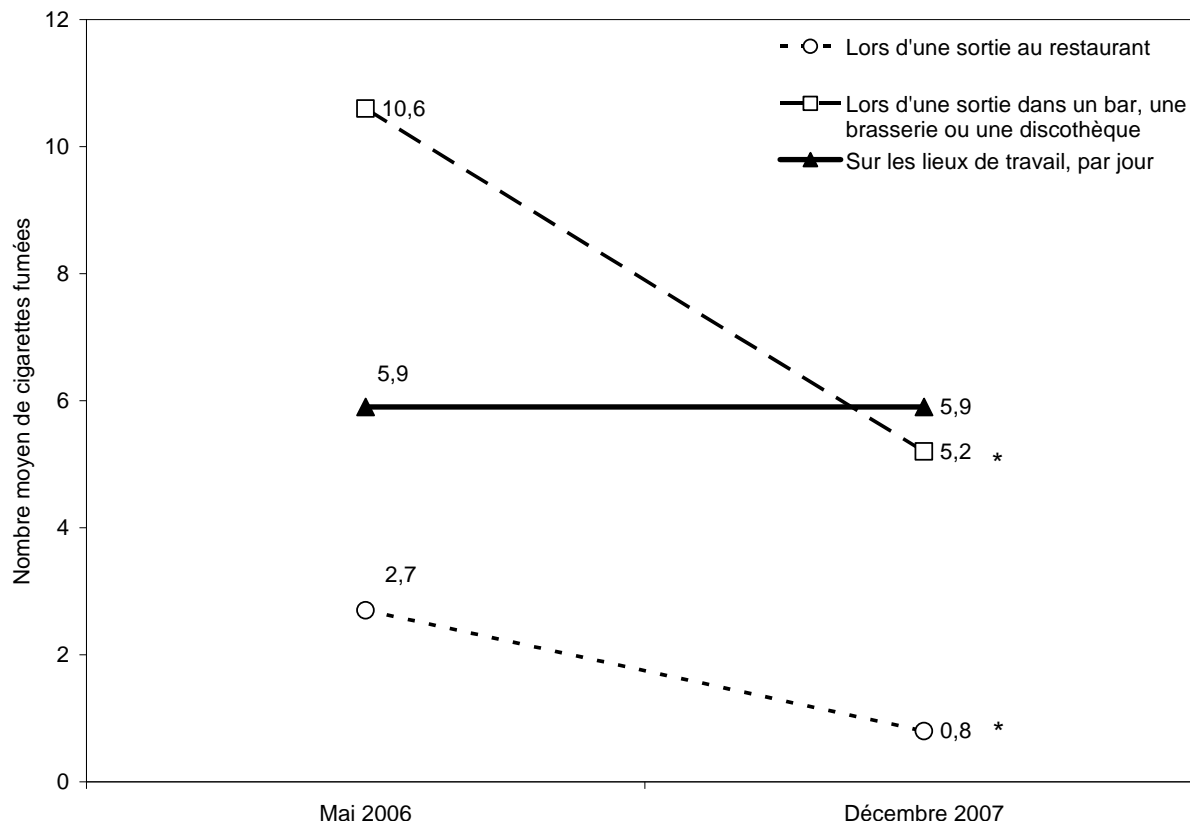


Figure 2 Nombre moyen de cigarettes fumées au restaurant, au bar et sur les lieux de travail en mai 2006 et en décembre 2007, Québec

Univers : Fumeurs qui fumaient dans ces lieux en mai 2006 et qui étaient toujours fumeurs en décembre 2007 (Restaurants : N = 511, bars N = 288, travail N = 443).

En mai 2006 les répondants ont indiqué le nombre de cigarettes fumées à l'intérieur ou à l'extérieur de ces endroits. En décembre 2007, les répondants ont indiqué le nombre de cigarettes fumées à l'extérieur seulement, en raison de la loi interdisant de fumer à l'intérieur.

* indique une différence significative ($p < ,05$) entre le nombre de cigarettes fumées en mai 2006 et en décembre 2007 selon une analyse de variance à mesures répétées (le nombre de cigarettes fumées en 2006 et en 2007 a été calculé auprès des mêmes personnes).

3.2.2 Bars

En 2006, 54 % des fumeurs (50,7 - 56,5) fréquentaient les bars, les brasseries ou les discothèques au moins à l'occasion; cette proportion avait diminué légèrement en 2007 (48 %, 44,6 - 50,8).

En 2006, plus de 97 % des fumeurs qui fréquentaient les bars, brasseries ou discothèques consommaient des cigarettes lors de ces sorties (tableau 3). En 2007, 89 % des fumeurs qui fréquentaient ces endroits sortaient à l'extérieur pour fumer. Cette diminution de 9 % de fumeurs qui consommaient des cigarettes lorsqu'ils allaient dans les bars est plus faible que la diminution observée dans les restaurants. Par contre, le fait de devoir sortir à l'extérieur pour fumer a eu un impact marqué sur le nombre de cigarettes fumées au bar. En 2006, les fumeurs consommaient en moyenne entre 10 et 11 cigarettes par « sortie » alors qu'en 2007 ces mêmes fumeurs se limitaient à 5 cigarettes (figure 2).

3.2.3 Lieux de travail

En décembre 2007, 84 % des répondants en emploi qui travaillaient à l'extérieur de leur domicile ont affirmé qu'il était complètement interdit de fumer dans leur lieu de travail (81,6 - 86,3). Par ailleurs, 11 % des répondants ont indiqué qu'il était permis de fumer seulement dans certains endroits désignés (9,2 - 13,3), alors que 5 % ont mentionné pouvoir fumer partout sans restriction (3,5 - 6,4). La proportion de fumeurs qui fumaient pendant leurs heures de travail, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur dans les endroits permis, n'a pas changé entre mai 2006 et décembre 2007 (83 % et 86 %, tableau 3). De plus, la quantité de cigarettes fumées est demeurée stable à 5,9 par jour durant les heures de travail (figure 2). La loi interdisant de fumer dans presque tous les milieux de travail ne semble pas avoir modifié les habitudes tabagiques des fumeurs de notre échantillon à leur lieu de travail, du moins pendant la période étudiée.

3.2.4 Faits saillants

- Le taux de fumeurs qui fréquentaient les restaurants en mai 2006 est demeuré le même en décembre 2007, soit plus de 90 %;
- Près d'un fumeur sur deux ne fumait plus lors d'une sortie au restaurant;
- Près de 90 % des fumeurs qui fréquentaient les bars continuaient à fumer lors d'une sortie, même s'ils devaient aller à l'extérieur pour le faire;
- Le nombre moyen de cigarettes fumées lors d'une sortie au bar est passé de 11 à 5 cigarettes;
- La proportion de fumeurs qui fumaient sur les lieux de travail et le nombre moyen de cigarettes fumées pendant les heures de travail n'ont pas changé depuis l'entrée en vigueur des interdictions de fumer dans certains lieux publics.

3.3 HABITUDES TABAGIQUES DANS LES LIEUX PRIVÉS

3.3.1 Domicile

Les habitudes tabagiques des fumeurs au domicile et dans les véhicules privés ne semblent pas avoir changé entre mai 2006 et décembre 2007. En 2007, près de trois fumeurs sur quatre ont déclaré qu'il était permis de fumer à l'intérieur de leur domicile (tableau 4). Parmi ces fumeurs, plus de 96 % fumaient à l'intérieur de leur domicile, en 2006 comme en 2007.

Parmi les anciens fumeurs, 52 % ont déclaré qu'il était permis de fumer à l'intérieur de leur domicile en 2006. En 2007 cette proportion semblait plus faible (43 %), mais la différence n'est pas significative.

Tableau 4 Proportion d'anciens fumeurs et de fumeurs et qui déclarent qu'il est permis de fumer à l'intérieur de leur domicile et proportion de fumeurs qui fument à l'intérieur du domicile, mai 2006 et décembre 2007, Québec

	Mai 2006		Décembre 2007	
	%	IC (95 %)	%	IC (95 %)
Il est permis de fumer à l'intérieur du domicile				
Anciens fumeurs	52,5	46,2 - 58,8	43,0	37,6 - 48,1
Fumeurs	75,2	72,7 - 77,8	74,7	71,9 - 77,3
<i>Fument à l'intérieur de leur domicile</i>	<i>97,7</i>	<i>96,4 - 98,6</i>	<i>96,4</i>	<i>94,9 - 97,7</i>

Univers : Anciens fumeurs en 2006 (N = 273), en 2007 (N = 353); Fumeurs en 2006 (N = 1064), en 2007 (N = 981).

Les personnes qui fumaient à l'intérieur de leur domicile en 2006 n'ont pas modifié leur consommation de cigarettes dans ce lieu suite à la loi. La semaine, ces personnes consommaient 11 cigarettes par jour à l'intérieur de leur domicile, en mai 2006 et en décembre 2007 (tableau 5). La fin de semaine, ces mêmes personnes fumaient une cigarette de moins par jour en décembre 2007 comparé à mai 2006, soit 13 plutôt que 14.

Tableau 5 Nombre moyen de cigarettes fumées au domicile (à l'intérieur et à l'extérieur), en mai 2006 et décembre 2007, Québec

	Mai 2006		Décembre 2007	
	Moyenne	IC (95 %)	Moyenne	IC (95 %)
À l'intérieur du domicile				
la semaine (lun-ven)	11,0	10,4 - 11,6	10,5	9,8 - 11,2
la fin de semaine (sam-dim)	14,4	13,7 - 15,1	13,0	12,3 - 13,7*
Au domicile, dehors				
la semaine (lun-ven)	nd		2,9	2,5 - 3,2
la fin de semaine (sam-dim)	nd		4,0	3,5 - 4,4

Univers : Fumeurs qui fumaient à l'intérieur du domicile en mai 2006 et qui étaient toujours fumeurs en décembre 2007 (N = 672).

* différence significative ($p < ,05$) selon des tests t pairés.

nd = non disponible; cette question n'a pas été posée en mai 2006.

L'imposition de restrictions quant à l'usage de la cigarette à l'intérieur du domicile ne semble pas avoir fait d'adeptes entre mai 2006 et décembre 2007. Aux deux sondages, environ un répondant sur trois rapportait qu'il était totalement interdit de fumer à l'intérieur de son domicile (tableau 6). Chez un peu moins de 30 % des personnes interrogées, des restrictions étaient imposées au domicile quant à l'usage de la cigarette. Environ 40 % des

répondants, fumeurs et anciens fumeurs récents, ont indiqué qu'il n'y avait aucune interdiction de fumer dans leur domicile.

Tableau 6 Restrictions en vigueur au domicile des répondants concernant l'usage du tabac à l'intérieur, mai 2006 et décembre 2007, Québec

	Mai 2006		Décembre 2007	
	%	IC (95 %)	%	IC (95 %)
Interdiction totale	28,9	26,5 - 31,4	33,4	30,9 - 35,9
Interdiction partielle	28,1	25,7 - 30,6	26,8	24,5 - 29,2
Aucune interdiction	42,9	40,3 - 45,6	39,8	37,2 - 42,5

Univers : Tous les répondants (N = 1337).

En décembre 2007, parmi les répondants qui habitaient un domicile où il était permis de fumer, des restrictions étaient plus souvent imposées dans les domiciles où habitait un enfant ou un adolescent ainsi que chez les anciens fumeurs stables et les personnes détenant au moins un diplôme d'études secondaires (tableau 13 en annexe). Des restrictions étaient moins souvent imposées dans les domiciles de répondants de 65 ans et plus.

Parmi les répondants qui habitaient un domicile où il était permis de fumer uniquement sous certaines conditions, plus de 80 % pouvaient fumer dans certaines pièces seulement (tableau 7). Les personnes mentionnant ce type de restriction étaient plus souvent des femmes, des personnes vivant avec un enfant ou un adolescent, et des répondants détenant un diplôme d'études collégiales ou universitaires (tableau 14 en annexe). Environ 60 % des répondants qui habitaient un domicile où il était permis de fumer uniquement sous certaines conditions permettaient de fumer à condition d'ouvrir une fenêtre (tableau 7), dont surtout des anciens fumeurs et des personnes vivant avec un enfant (tableau 15 en annexe). Finalement, aux deux sondages, entre 55 % et 60 % des répondants habitaient des domiciles où il était permis de fumer sauf en présence d'enfants (tableau 7).

Tableau 7 Types de restrictions en vigueur au domicile des répondants où l'usage du tabac est permis sous certaines conditions, mai 2006 et décembre 2007, Québec

	Mai 2006		Décembre 2007	
	%	IC (95 %)	%	IC (95 %)
L'usage du tabac est permis dans certaines pièces seulement	82,0	77,6 - 85,7	86,1	82,0 - 89,5
L'usage du tabac est permis seulement si les fenêtres sont ouvertes	60,9	56,0 - 65,9	58,3	53,0 - 63,2
L'usage du tabac est permis sauf en présence d'enfants	54,8	49,7 - 59,8	60,4	55,3 - 65,4

Univers : Répondants où l'usage du tabac est permis au domicile sous certaines conditions (N = 377 en 2006, N = 378 en 2007).

Les fumeurs qui pouvaient fumer à l'intérieur de leur domicile ont été questionnés sur la fréquence à laquelle ils observaient trois types de restrictions : (1) fumer dans certaines pièces seulement; (2) ouvrir une porte ou une fenêtre pour fumer; et (3) fumer sous la hotte de la cuisinière. Près des deux tiers des fumeurs qui pouvaient fumer dans leur domicile avec une interdiction partielle ont rapporté fumer toujours dans certaines pièces seulement (figure 3). Seulement 28 % ont indiqué toujours ouvrir une porte ou une fenêtre pour fumer, et 17 % fumer toujours sous la hotte de la cuisinière. Parmi les fumeurs qui n'avaient aucune interdiction de fumer au domicile, certains observaient tout de même des restrictions de leur propre gré. Par exemple, 41 % d'entre eux se limitaient toujours à fumer dans certaines pièces seulement.

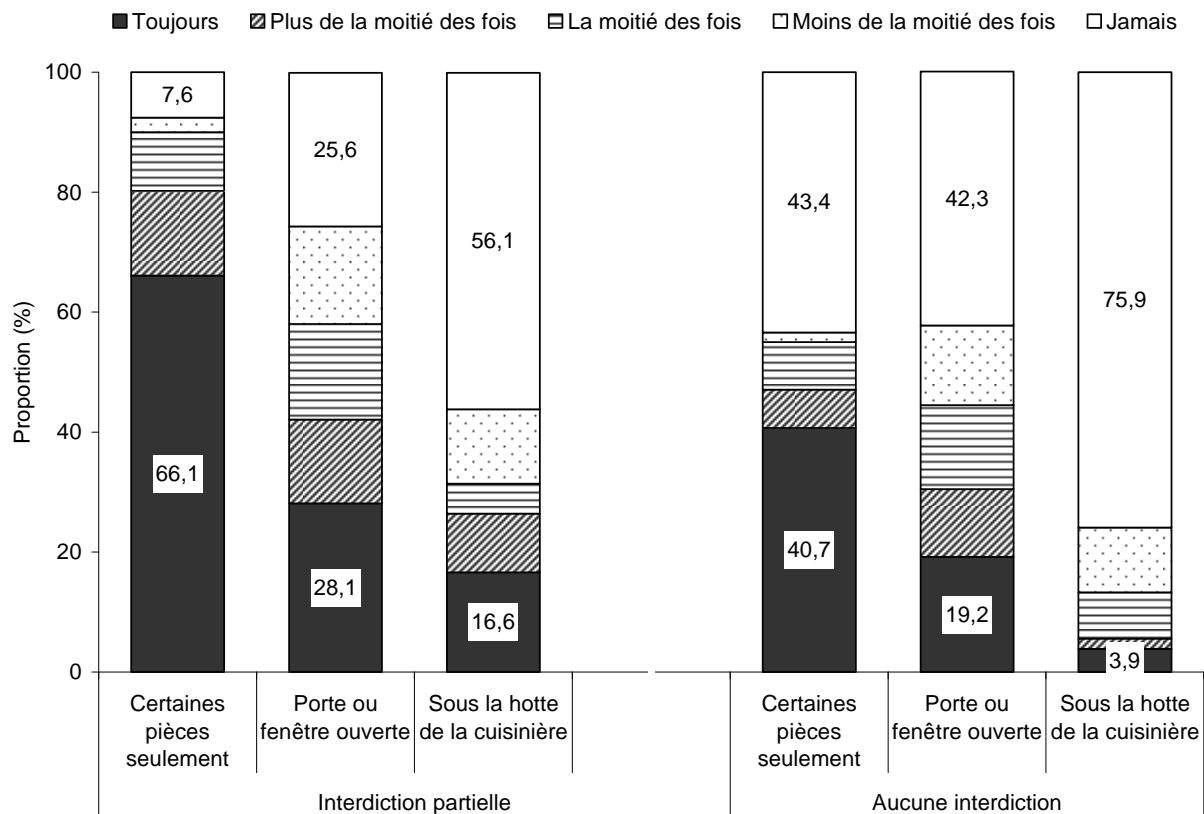


Figure 3 Fréquence à laquelle les fumeurs qui fument à l'intérieur de leur domicile observent certaines restrictions selon le niveau d'interdiction en cours au domicile, Québec, décembre 2007

Univers : Fumeurs qui fument à l'intérieur de leur domicile (interdiction partielle N = 289, aucune interdiction N = 428).

3.3.2 Véhicule privé

En 2007, 65 % des fumeurs ont rapporté consommer des cigarettes au moins à l'occasion lorsqu'ils se trouvent dans un véhicule privé, que ce soit le leur ou celui de quelqu'un d'autre (62,3 - 68,4). Cette proportion n'a pas changé depuis 2006, 66,6 % (63,6 - 69,3).

Toujours en décembre 2007, 30 % des fumeurs interdisaient totalement de fumer dans leur propre véhicule privé, comparé à 76 % des anciens fumeurs (tableau 8). Près de 36 % des fumeurs, comparativement à 13 % des anciens fumeurs, imposaient des conditions à l'usage de la cigarette dans leur véhicule alors que 34 % de répondants fumeurs et 11 % des anciens fumeurs permettaient de fumer sans aucune restriction. Parmi les répondants fumeurs et anciens fumeurs qui imposaient des conditions à l'usage de la cigarette dans leur véhicule, on retrouve une proportion significativement plus élevée de femmes, de gens détenant au moins un diplôme d'études secondaires, d'individus âgés de 25-44 ans et de personnes vivant avec un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans (tableau 16 en annexe).

Tableau 8 Restrictions imposées à l'usage du tabac dans les véhicules privés des répondants fumeurs et anciens fumeurs en décembre 2007, Québec

	Fumeurs		Anciens fumeurs	
	%	IC (95 %)	%	IC (95 %)
Interdiction totale	30,3	27,3 - 33,3	75,8	71,0 - 80,6
Interdiction partielle	35,6	32,5 - 38,8	13,1	9,7 - 17,5
Aucune interdiction	34,0	30,9 - 37,2	11,1	7,7 - 15,0

Univers : Répondants en décembre 2007 qui possèdent un véhicule privé : fumeurs N = 870, anciens fumeurs N = 328.

Les fumeurs et les anciens fumeurs se retrouvaient dans des proportions similaires à ne permettre l'usage du tabac que lorsque les fenêtres de leur véhicule sont ouvertes (91 % et 90 %) ou à le permettre sauf en présence de jeunes enfants (84 % et 85 %). Près de 60 % des fumeurs permettaient l'usage du tabac sauf lorsque des non-fumeurs sont dans la voiture (tableau 9).

Tableau 9 Types de restrictions imposées à l'usage du tabac dans les véhicules privés où l'usage du tabac est permis sous certaines conditions, décembre 2007, Québec

	Fumeurs		Anciens fumeurs	
	%	IC (95 %)	%	IC (95 %)
L'usage du tabac est permis seulement si les fenêtres sont ouvertes	91,1	87,4 - 94,0	90,1	76,9 - 97,3
L'usage du tabac est permis sauf en présence de jeunes enfants	84,4	79,8 - 88,1	84,5	67,9 - 92,9
L'usage du tabac est permis sauf en présence de non-fumeurs	59,4	54,0 - 64,9	35,6 ^E	20,1 - 50,6

Univers : Répondants en décembre 2007 qui possèdent un véhicule privé où l'usage du tabac est permis sous certaines conditions : fumeurs N = 305, anciens fumeurs N = 35.

E : variabilité échantillonnale élevée (16,6 % - 33,3 %), interpréter avec prudence.

Lorsqu'ils fument à l'intérieur d'un véhicule privé (le leur ou celui de quelqu'un d'autre), 91 % des fumeurs ont déclaré toujours ouvrir une fenêtre (88,4 - 93,3).

En combinant les fumeurs qui interdisaient complètement de fumer dans leur voiture (30,3 %) et ceux qui interdisaient de fumer lorsque des enfants sont présents (35,6 % x 84,4 % = 30,8 %), nous estimons que les enfants ne seraient pas exposés à la fumée de tabac dans 61 % des voitures appartenant à des fumeurs de notre échantillon. C'est donc dire qu'un peu plus de 60 % des fumeurs de notre échantillon avaient déjà en décembre 2007 un comportement se conformant à la législation interdisant de fumer en présence d'enfants, en vigueur ou adoptée dans cinq provinces canadiennes et un territoire (Nouvelle-Écosse, Colombie-Britannique, Ontario, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Yukon) ainsi que dans certains états américains et régions de l'Australie.

3.3.3 Faits saillants

- Environ trois fumeurs sur quatre fumaient à l'intérieur de leur domicile et cette proportion n'a pas changé après l'entrée en vigueur des interdictions de fumer dans certains lieux publics;
- Le nombre de cigarettes fumées à l'intérieur du domicile la fin de semaine a légèrement diminué après l'entrée en vigueur des interdictions de fumer dans certains lieux publics (de 14,4 à 13,0 par jour) mais le nombre fumé à l'intérieur les jours de semaine n'a pas changé;
- En mai 2006 avant l'interdiction de fumer dans les lieux publics, 29 % des répondants ont déclaré vivre dans un domicile où l'usage du tabac était totalement interdit et 28 % dans un domicile où l'usage était partiellement interdit. Ces proportions n'ont pas changé de façon significative en décembre 2007 après l'entrée en vigueur des interdictions.

- La proportion de fumeurs qui consommaient des cigarettes à l'intérieur des véhicules privés (65 %) n'a pas changé après l'entrée en vigueur des interdictions de fumer dans certains lieux publics;
- En décembre 2007, 30 % des fumeurs interdisaient complètement de fumer dans leur propre véhicule. Plus de 35 % des fumeurs interdisaient de fumer dans certaines conditions, dont 84 % en présence de jeunes enfants.

3.4 EFFET PERÇU DE LA LOI

On a demandé à tous les répondants qui avaient fumé depuis mai 2006 si la loi avait eu un effet sur la quantité de cigarettes fumées dans différents lieux et quel était cet effet. C'est dans les bars et les restaurants qu'un plus grand nombre de fumeurs ont rapporté avoir modifié leur consommation de cigarettes en raison de la loi (figure 4).

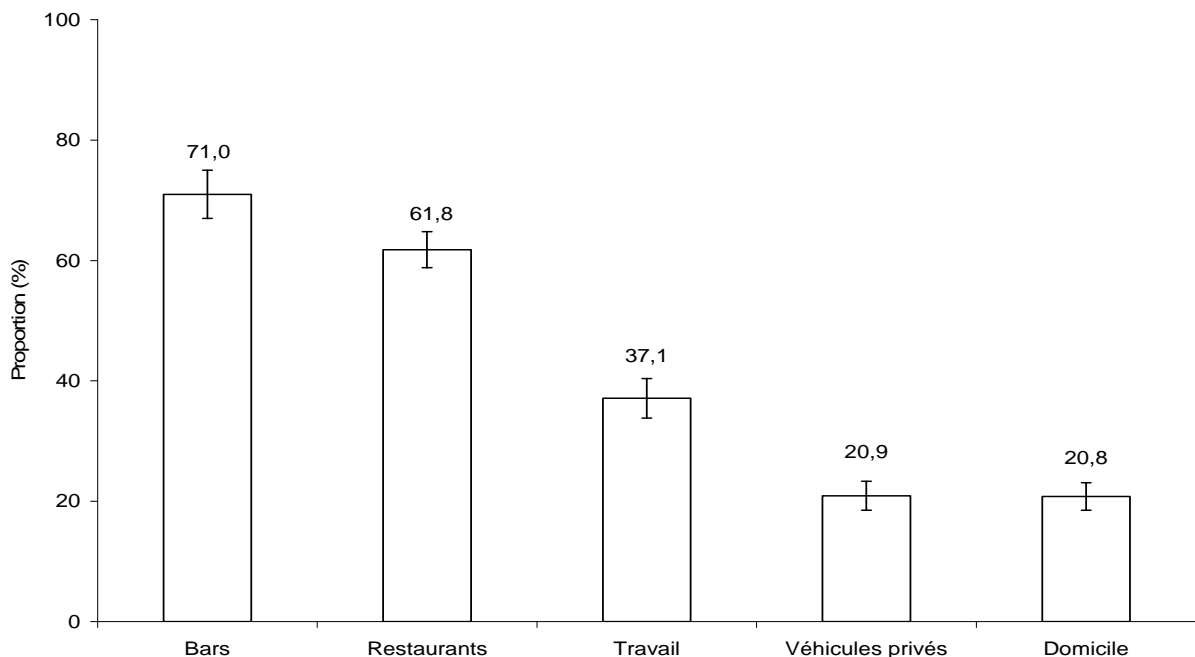


Figure 4 Proportion de fumeurs affirmant que l'interdiction de fumer dans les lieux publics a eu un effet sur leur consommation de cigarettes dans différents lieux, décembre 2007, Québec

Univers : personnes qui ont fumé entre mai 2006 et décembre 2007 et qui fréquentaient les lieux.

Plus de 70 % des personnes qui avaient fumé entre mai 2006 et décembre 2007 percevaient que la loi a eu un effet sur leur consommation de cigarettes lorsqu'ils vont dans les bars (figure 4). Ce sont surtout les femmes, les personnes âgées entre 25 et 44 ans, et les personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou universitaires qui rapportaient que la loi a eu un effet sur leur consommation de cigarettes au bar (tableau 17 en annexe). Parmi les personnes qui rapportaient un effet de la loi, 87 % avaient l'impression d'avoir diminué leur consommation et 11 % ne fumaient plus du tout lors des sorties au bar (figure 5).

Près de 62 % des personnes qui avaient fumé entre mai 2006 et décembre 2007 rapportaient que la loi a eu un impact sur la quantité de cigarettes consommées au restaurant (figure 4). Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à percevoir un effet de la loi sur leur consommation de cigarettes à cet endroit, alors que la loi semblait avoir eu moins d'impact auprès des personnes de 65 ans et plus (tableau 18 en annexe). Pour la majorité des personnes qui avaient perçu un effet de la loi, celui-ci se traduisait par une diminution du nombre de cigarettes fumées lors des sorties au restaurant (61 %) alors que près de 40 % rapportaient avoir cessé complètement de fumer en ces occasions (figure 5).

Au travail, 37 % des répondants attribuaient à la loi un changement dans leur consommation de cigarettes (figure 4). Cet effet se traduisait par une diminution de la consommation de cigarettes pour 78 % et l'arrêt de fumer dans ce lieu pour 15 % des fumeurs (figure 5).

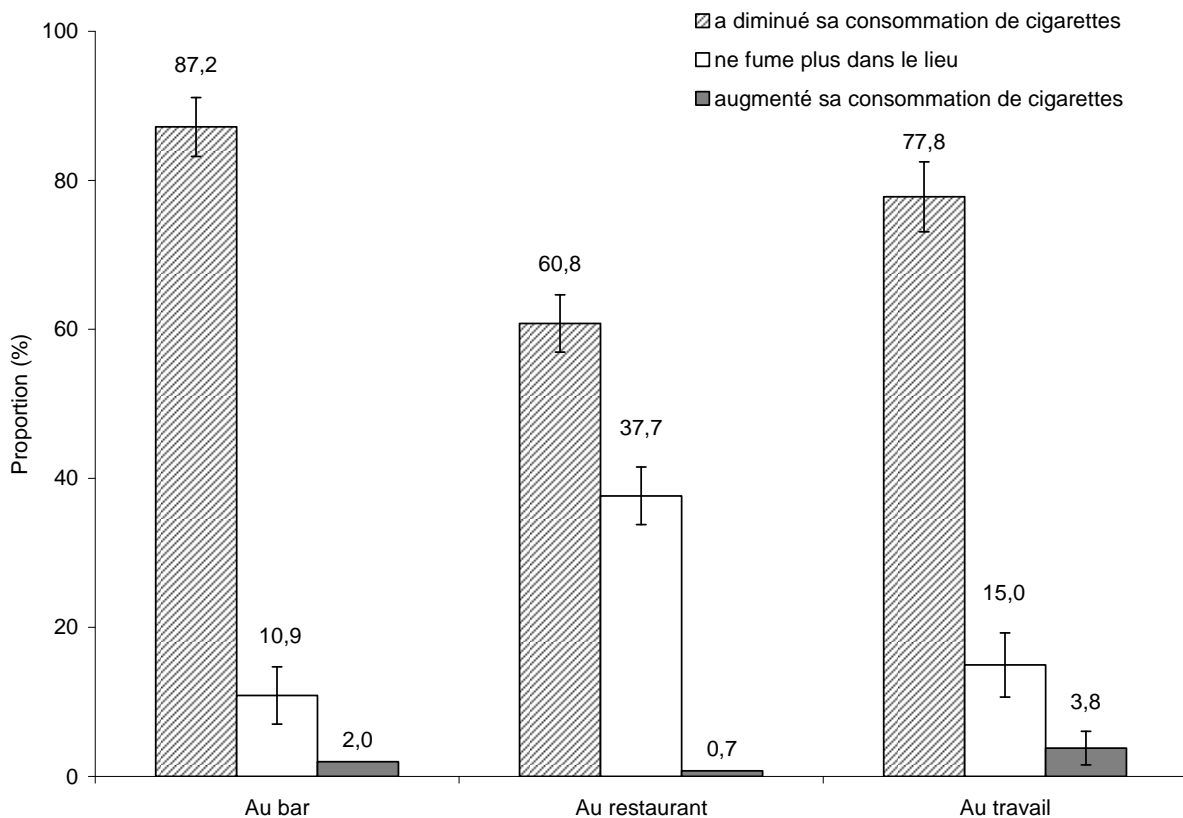


Figure 5 Type d'effet de la loi sur la consommation de tabac dans les lieux publics parmi les personnes ayant perçu un effet, décembre 2007, Québec

Univers : personnes qui avaient fumé entre mai 2006 et décembre 2007, qui fréquentaient les lieux énumérés et qui ont perçu un effet de l'interdiction de fumer sur le nombre de cigarettes qu'ils fument : au bar N = 330, au restaurant N = 622, au travail N = 295.

Note : La catégorie des personnes n'ayant pas répondu est comprise mais non illustrée.

C'est dans les lieux privés que la loi a eu le moins d'effet sur la consommation de cigarettes. Tout de même, 21 % des personnes interrogées avaient l'impression que la loi avait modifié leur consommation dans les véhicules privés et la même proportion au domicile (figure 4).

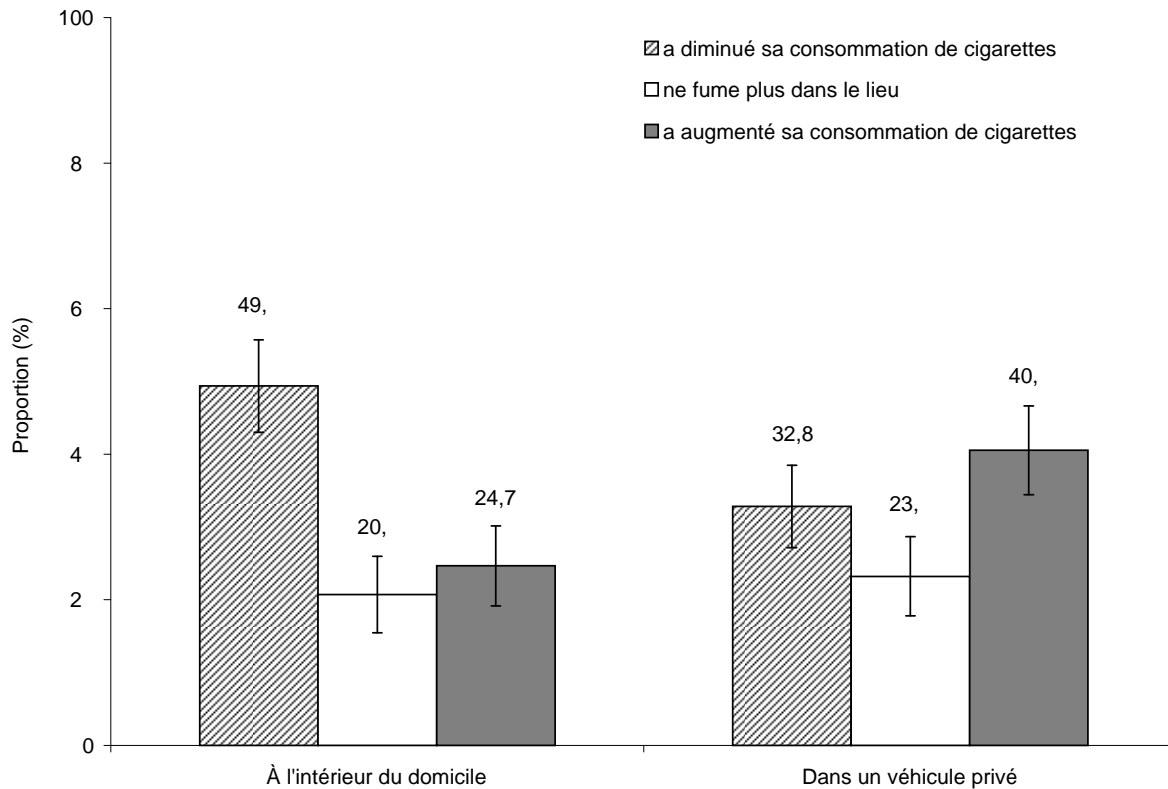


Figure 6 Type d'effet de la loi sur la consommation de tabac dans les lieux privés parmi les personnes ayant perçu un effet, décembre 2007, Québec

Univers : personnes qui avaient fumé entre mai 2006 et décembre 2007, et qui ont perçu un effet de l'interdiction de fumer sur le nombre de cigarettes qu'ils fument : au domicile N = 236, dans un véhicule privé N = 249.

Note : La catégorie des personnes n'ayant pas répondu est comprise mais non illustrée.

Presque tous les répondants qui considéraient que la loi a eu un impact sur leur consommation de cigarettes dans les lieux publics affirment avoir diminué leur consommation ou cessé de fumer. Dans les lieux privés, parmi les répondants qui considéraient que la loi avait eu un impact sur leur consommation de cigarettes, une proportion non négligeable a rapporté avoir augmenté sa consommation suite à la loi. En effet, parmi les fumeurs qui ont perçu un impact de la loi sur leur consommation de tabac au domicile, 49 % estiment avoir diminué leur consommation, 21 % avoir cessé de fumer et 25 % avoir augmenté leur consommation (figure 6). De même, pour 40 % de ceux qui ont rapporté un impact dans les véhicules privés, cet impact est qualifié d'augmentation de la consommation de cigarettes, alors que 33 % affirment fumer moins et 23 % avoir cessé de fumer dans leur véhicule. Rapportés sur l'échantillon total (N = 1337), 4 % des fumeurs et anciens fumeurs récents ont indiqué avoir augmenté leur consommation de tabac au domicile en raison de la loi et 7 % dans les véhicules privés.

3.4.1 Faits saillants

- Plus de 60 % des répondants avaient l'impression que l'interdiction de fumer dans certains endroits publics les a amené à diminuer leur consommation de cigarettes au bar et au restaurant;
- La majorité des répondants ne pensait pas que la loi avait occasionné de changement dans leur consommation de tabac dans les lieux privés. Une personne sur cinq avait l'impression que l'interdiction de fumer dans les lieux publics avait eu un effet sur sa consommation de tabac dans les domiciles privés et dans les véhicules privés.

3.5 ARRÊT TABAGIQUE

En décembre 2007, 41 % des personnes qui ont fumé depuis mai 2006 ont essayé d'arrêter au moins une fois au cours de cette période de 18 mois. Au moment du sondage en décembre 2007, 56 % des fumeurs envisageaient sérieusement d'arrêter de fumer au cours des 6 prochains mois. Parmi eux, 30 % envisageaient le faire au cours des 30 prochains jours.

3.5.1 Raisons de réduire, de tenter ou de cesser de fumer

Aux répondants qui ont rapporté avoir réduit leur consommation de tabac depuis mai 2006, tenté de cesser de fumer ou réussi à cesser, nous avons présenté différentes raisons ayant pu les motiver. Plus de 80 % des répondants ont indiqué avoir réduit leur consommation, tenté ou cessé de fumer pour améliorer leur propre santé et 64 % pour éviter d'exposer leurs proches à la fumée secondaire (figure 7). Les répondants détenant un diplôme d'études collégiales ou universitaires et les personnes vivant avec un enfant de moins de 12 ans, étaient plus enclins à vouloir réduire ou cesser de fumer pour améliorer leur santé (tableau 19 en annexe). Les personnes de 65 ans et plus étaient moins susceptibles d'invoquer l'amélioration de la santé comme raison. Les personnes vivant au sein d'un ménage avec enfants étaient plus susceptibles d'invoquer l'exposition des personnes de leur entourage à la fumée secondaire comme raison, tout comme les personnes âgées de 25 à 44 ans, celles de 45 à 64 ans, et celles dont le revenu familial est inférieur, moyen ou supérieur moyen (tableau 20 en annexe).

Un peu plus du tiers des répondants ont indiqué avoir réduit ou cessé de fumer parce qu'ils ne pouvaient plus fumer dans plusieurs endroits publics en raison de la nouvelle loi (34 %). Pour plus du quart des répondants la pression de la famille (28 %) ou des gens en général (27 %), de même que les raisons financières (26 %), représentaient une raison de réduire ou de cesser de fumer. Finalement, peu de répondants ont rapporté vouloir réduire ou cesser de fumer en raison de pressions de la part des amis (14 %).

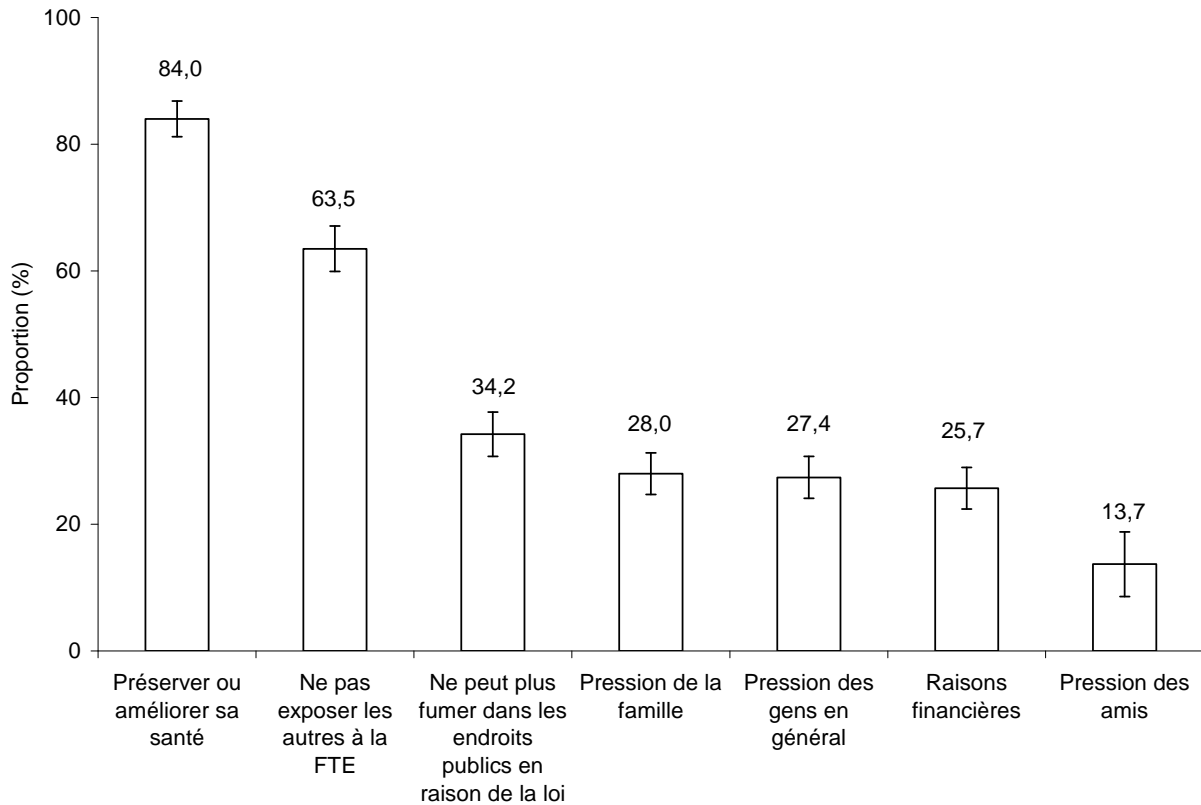


Figure 7 Raisons de réduire, de tenter ou de cesser de fumer, Québec, 2007

Univers : répondants ayant réduit, tenté ou cessé de fumer entre mai 2006 et décembre 2007 (N = 686).

3.5.2 Utilisation des services d'aide à l'arrêt tabagique

Près de 10 % des répondants ont affirmé avoir consulté le site internet j'Arrête entre mai 2006 et décembre 2007, près de 3 % les centres d'abandon du tabagisme et 1 % la ligne téléphonique j'Arrête (tableau 10).

À titre de comparaison, 19 % de ces mêmes répondants ont affirmé avoir consulté un médecin au cours de la même période spécifiquement parce qu'ils voulaient arrêter de fumer (17,3 - 21,5). Trois pour cent ont eu recours à d'autres types de services (2,1 - 4,1).

Tableau 10 Utilisation des services d'aide à l'arrêt tabagique entre mai 2006 et décembre 2007, Québec

	Utilisation entre mai 2006 et décembre 2007	
	%	IC (95 %)
Ligne téléphonique j'Arrête	1,1 ^E	0,6 - 1,8
<i>nouveaux utilisateurs</i> ¹	0,7 ^F	0,4 - 1,4
<i>ré-utilisateurs</i> ²	F	
Site internet j'Arrête	9,6	8,1 - 11,4
<i>nouveaux utilisateurs</i> ¹	4,1	3,1 - 5,3
<i>ré-utilisateurs</i> ²	5,5	4,4 - 6,9
Centres d'abandon du tabagisme	2,8	2,0 - 3,9
<i>nouveaux utilisateurs</i> ¹	2,0 ^F	1,3 - 2,9
<i>ré-utilisateurs</i> ²	0,8 ^F	0,4 - 1,5

Univers : Tous les répondants (N = 1337).

¹ répondants n'ayant pas eu recours au service entre mai 2004 et mai 2006.

² répondants ayant eu recours au service entre mai 2004 et mai 2006.

^E variabilité échantillonnale élevée (16,6 % - 33,3 %), interpréter avec prudence.

^F variabilité échantillonnale très élevée (> 33,3 %), trop peu fiable pour être publié.

Parmi les répondants ayant eu recours au site Internet j'Arrête entre mai 2006 et décembre 2007, un peu plus de la moitié avait déjà consulté le site entre mai 2004 et mai 2006 alors que les autres étaient des nouveaux utilisateurs (ou des personnes ayant eu recours au service avant mai 2004). Dans le cas des centres d'abandon du tabagisme, plus des deux tiers des personnes ayant eu recours à ce service entre mai 2006 et décembre 2007 étaient des nouveaux utilisateurs.

3.5.3 Utilisation des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique

Dix-huit pour cent des répondants ont affirmé avoir utilisé des timbres de nicotine entre mai 2006 et décembre 2007 alors que 9 % ont fait usage de gommes de nicotine et 2,5 % ont utilisé le bupropion (tableau 11).

Les personnes ayant eu recours à d'autres types de médicaments pour arrêter de fumer représentaient 1,2 % (0,7 - 1,9).

Tableau 11 Utilisation des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique entre mai 2006 et décembre 2007, Québec

	Utilisation entre mai 2006 et décembre 2007	
	%	IC (95 %)
Timbres de nicotine	18,2	16,1 - 20,2
<i>nouveaux utilisateurs</i> ¹	5,4	4,2 - 6,7
<i>ré-utilisateurs</i> ²	12,8	11,0 - 14,6
Gommes de nicotine	9,0	7,6 - 10,7
<i>nouveaux utilisateurs</i> ¹	5,1	4,0 - 6,5
<i>ré-utilisateurs</i> ²	3,9	2,9 - 5,1
Bupropion	2,5 ^E	1,8 - 3,5
<i>nouveaux utilisateurs</i> ¹	1,6 ^E	1,0 - 2,5
<i>ré-utilisateurs</i> ²	0,9 ^E	0,5 - 1,6

Univers : Tous les répondants (N = 1337).

¹ répondants n'ayant pas eu recours à l'aide pharmacologique entre mai 2004 et mai 2006.

² répondants ayant eu recours à l'aide pharmacologique entre mai 2004 et mai 2006.

^E variabilité échantillonnale élevée (16,6 % - 33,3 %), interpréter avec prudence.

Parmi les répondants ayant utilisé des timbres de nicotine entre mai 2006 et décembre 2007, plus des deux tiers en avaient consommé en 2004-2006 et moins d'un tiers étaient des nouveaux utilisateurs (ou des personnes ayant déjà pris des timbres avant mai 2004). Parmi les personnes ayant utilisé des gommes de nicotine au cours de la même période, plus de la moitié essayent les gommes pour la première fois (ou en avaient pris avant mai 2004) et un peu moins de la moitié étaient des ré-utilisateurs. Chez les utilisateurs de bupropion, les deux tiers étaient des nouveaux utilisateurs (ou en avaient pris avant mai 2004) et un tiers en avaient déjà fait usage en 2004-2006.

3.5.4 Faits saillants

- Plus de 80 % des personnes ayant réduit, tenté ou cessé de fumer l'ont fait pour préserver ou améliorer leur santé et plus de 60 % pour éviter d'exposer les autres à la fumée de tabac;
- Les aides pharmacologiques les plus utilisées par les répondants entre mai 2006 et décembre 2007 sont les timbres de nicotine (18 %) et les gommes de nicotine (9 %). Au cours de la même période 19 % des répondants ont consulté un médecin pour arrêter de fumer et 10 % ont eu recours au site Internet j'Arrête.

3.6 FUMÉE SECONDAIRE : CONNAISSANCE DES MÉFAITS ET CROYANCES EN L'EFFICACITÉ DE STRATÉGIES POUR LA RÉDUIRE

3.6.1 Connaissance des méfaits associés à la fumée secondaire sur la santé des non-fumeurs

La majorité des répondants reconnaissent que la fumée du tabac est une cause de maladies respiratoires chez les enfants (87 %), de cancer du poumon chez les non-fumeurs (70 %) et de maladies cardiovasculaires chez les non-fumeurs (60 %) (figure 8). Par contre, seulement une minorité de personnes interrogées savait en décembre 2007 que la fumée de tabac est une cause de maladies de l'oreille chez les enfants (27 %) et de cancer du sein chez les non-fumeuses (20 %).

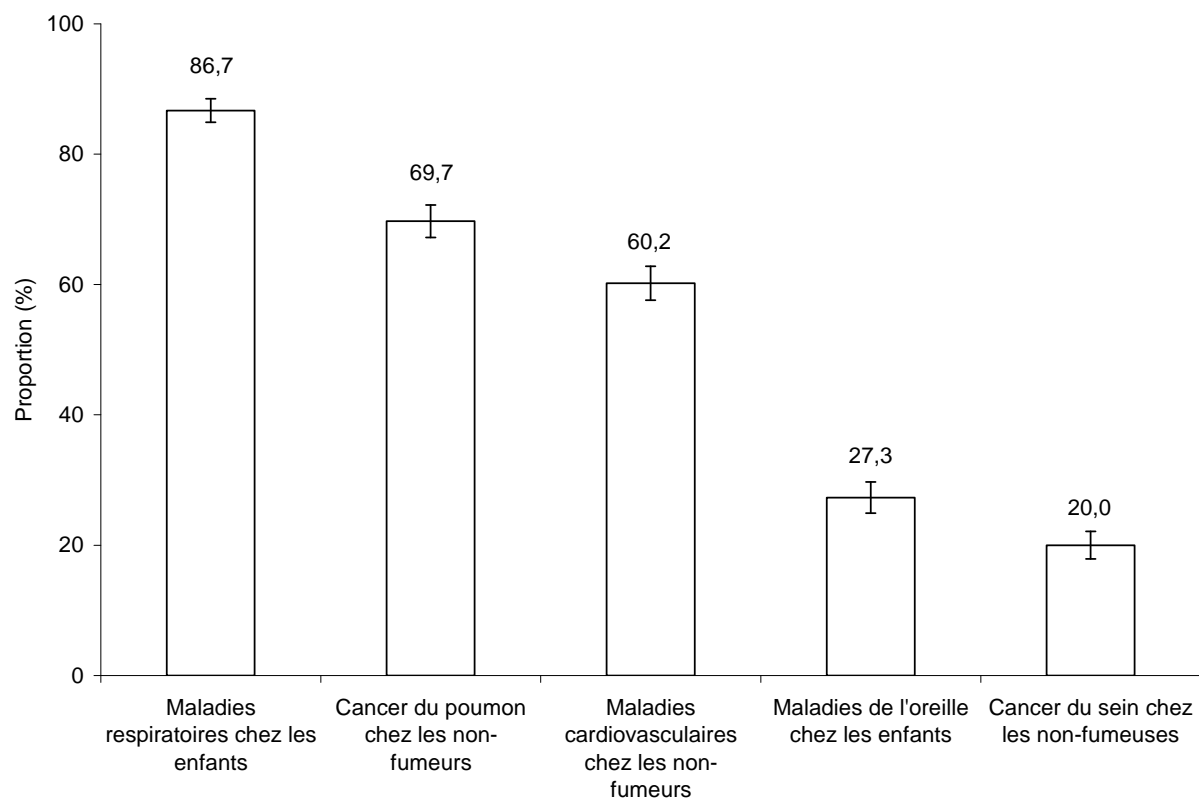


Figure 8 Proportion de répondants qui reconnaissent que la fumée secondaire est une cause de certaines maladies chez les non-fumeurs, décembre 2007, Québec

Univers : tous les répondants (N = 1 337).

3.6.2 Croyances en l'efficacité de stratégies pour réduire l'exposition à la fumée secondaire

Le fait de fumer dans les endroits désignés au travail était la seule stratégie considérée très ou assez efficace par une majorité de répondants (56 %, figure 9). Dix-sept pour cent la considérait moyennement efficace et 23 % peu ou pas du tout efficace.

En ce qui concerne l'efficacité des autres stratégies proposées pour réduire l'exposition à la fumée secondaire au domicile et dans les véhicules privés, les répondants étaient partagés entre ceux qui n'y croyaient que peu ou pas du tout d'une part, et ceux d'autre part qui croyaient qu'elles étaient moyennement, très ou assez efficaces. Un peu plus de 20 % des répondants considéraient que fumer sous la hotte de la cuisinière, ouvrir les portes et les fenêtres pour fumer ou souffler la fumée par la fenêtre ou la porte sont des mesures très ou assez efficaces pour éviter d'exposer les non-fumeurs à la fumée secondaire, tandis qu'environ 30 % considéraient ces stratégies moyennement efficaces et 45 % n'y croyaient que peu ou pas du tout (figure 9). Attendre une heure avant d'entrer dans une pièce où quelqu'un a fumé et fumer seulement dans certaines pièces du domicile étaient considérées très ou assez efficaces par 13 % des répondants, moyennement efficaces par 22 % et peu ou pas du tout efficaces pour la majorité (60 %). De même, ouvrir les fenêtres du véhicule pour fumer était une stratégie efficace pour éviter l'exposition à la fumée secondaire selon 17 % des répondants tandis que 29 % croyaient moyennement à l'efficacité de cette mesure et 53 % n'y croyaient que peu ou pas du tout.

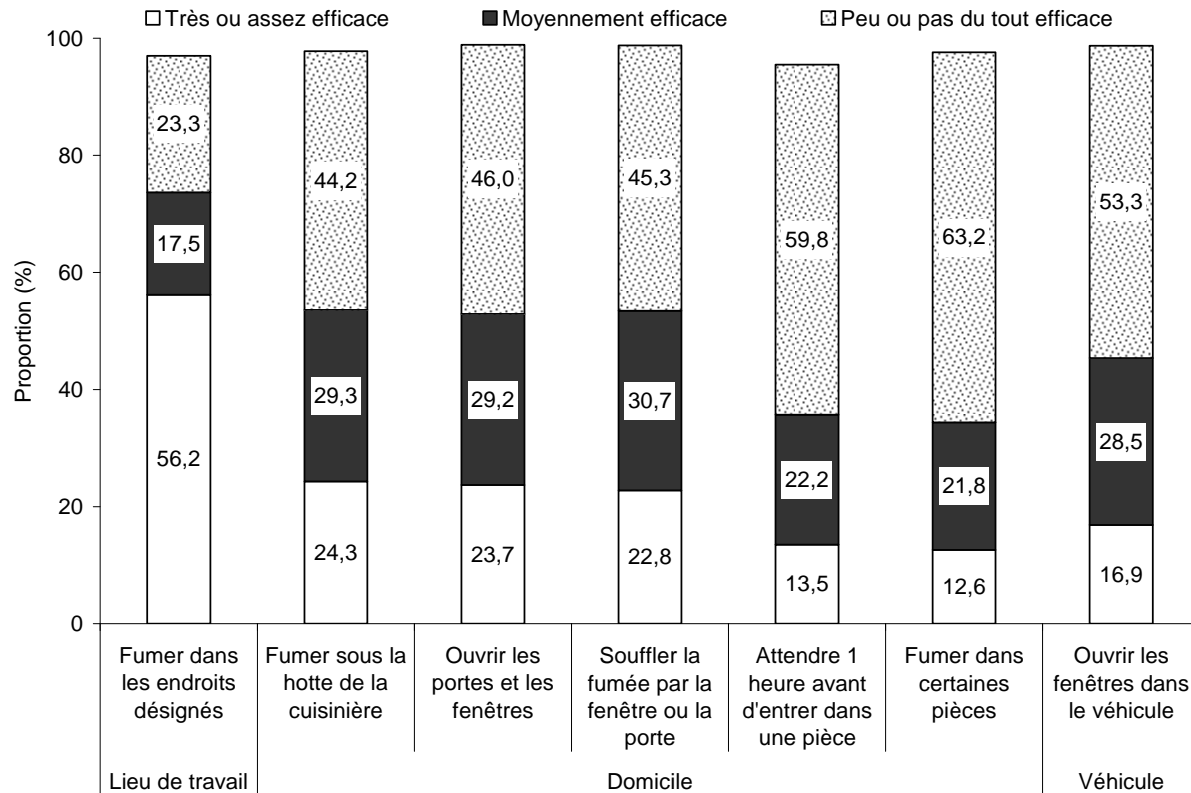


Figure 9 Croyances en l'efficacité des stratégies pour réduire l'exposition à la fumée secondaire, Québec, 2007

Univers : tous les répondants (N = 1 337).

3.6.3 Faits saillants

- Plus de 60 % des répondants savaient que l'exposition à la fumée secondaire augmente le risque de souffrir de maladies respiratoires chez les enfants, de cancer du poumon et de maladies cardiovasculaires chez les non-fumeurs;
- Moins de 30 % des répondants savaient que l'exposition à la fumée secondaire augmente le risque de souffrir de maladies de l'oreille chez les enfants et de cancer du sein chez les non-fumeuses;
- Le fait de fumer dans les endroits désignés au travail était la seule stratégie pour réduire la fumée secondaire considérée très ou assez efficace par plus de la moitié des répondants.

3.7 OPINIONS SUR DE POSSIBLES INTERDICTIONS DE L'USAGE DU TABAC

Les répondants étaient favorables à d'éventuelles interdictions de l'usage du tabac en présence d'enfants. En effet, une majorité de répondants s'est dite tout à fait, plutôt ou moyennement d'accord avec une réglementation interdisant l'usage du tabac dans les véhicules privés lorsque des enfants sont à bord (84 %) ou dans les domiciles privés lorsque des enfants sont présents (70 %) (figure 10). Les répondants qui vivaient avec un adolescent

étaient moins en accord avec des interdictions de fumer en présence d'enfants dans les véhicules et les domiciles privés (tableaux 21 et 22 en annexe). Les diplômés universitaires appuyaient moins les interdictions dans les véhicules et les domiciles privés que les personnes sans diplôme. Près de 60 % des répondants étaient tout à fait, plutôt ou moyennement d'accord d'interdire l'usage du tabac à l'entrée des édifices.

À l'opposé, certaines mesures ne ralliaient pas la majorité des répondants. Ainsi, un peu plus de 40 % des répondants étaient tout à fait, plutôt ou moyennement d'accord d'interdire l'usage du tabac dans les endroits extérieurs où des gens sont rassemblés par exemple les terrasses de restaurants et de bars et les files d'attente, 34 % d'interdire l'usage du tabac à l'intérieur des édifices à logements et seulement 21 % étaient en faveur de restrictions sur les trottoirs et dans les parcs.

Les anciens fumeurs étaient plus favorables que les fumeurs à la mise en application de réglementations dans les endroits publics qui ne concernent pas directement les enfants comme l'entrée des édifices, l'intérieur des édifices à logement, les endroits extérieurs où des gens sont rassemblés, les trottoirs et les parcs (tableaux 23 à 26 en annexe). Les personnes âgées de 65 ans et plus manifestaient davantage de support que les jeunes adultes à une réglementation interdisant de fumer sur les trottoirs et dans les parcs. Enfin, une plus grande proportion de personnes à faible revenu se sont prononcées en faveur d'une réglementation interdisant de fumer dans les édifices à logements.

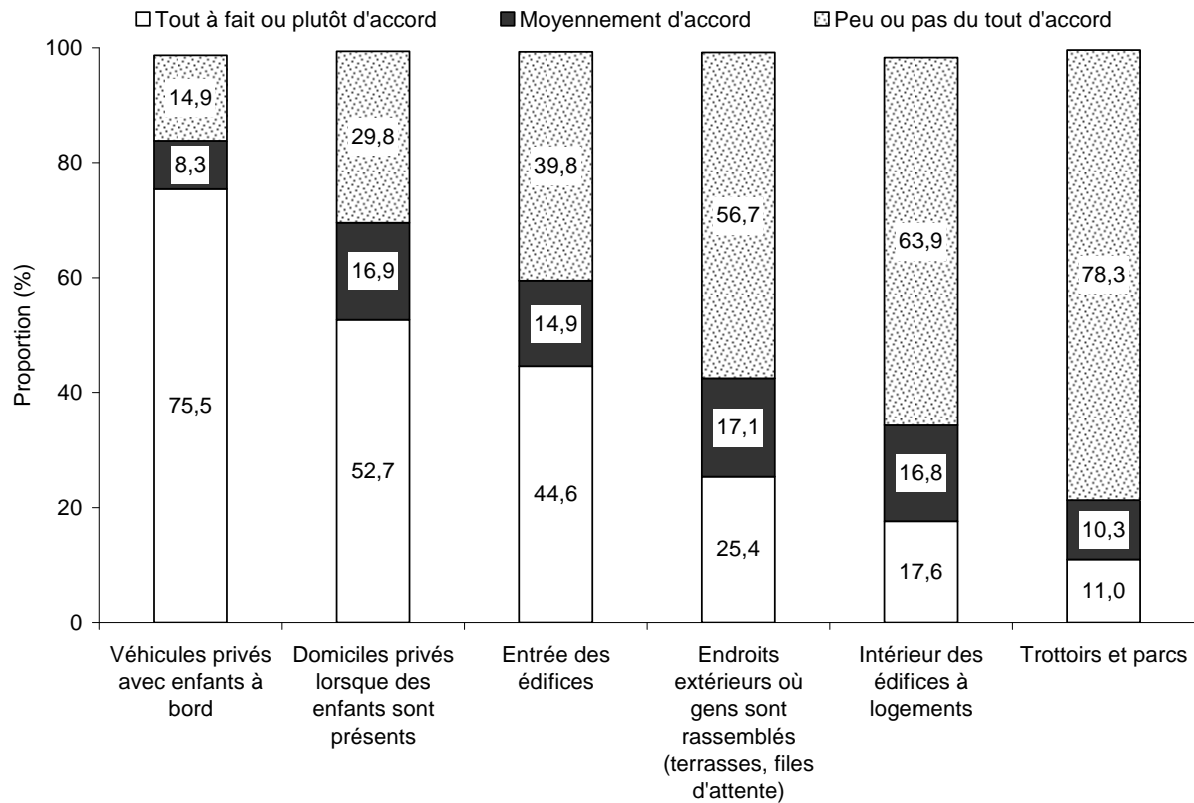


Figure 10 Opinions sur de possibles interdictions de l'usage du tabac dans des lieux encore non réglementés, décembre 2007, Québec

Univers : tous les répondants (N = 1 337).

Note : La catégorie des personnes n'ayant pas répondu est comprise mais non illustrée.

3.7.1 Faits saillants

- Près de 85 % des fumeurs et anciens fumeurs récents étaient tout à fait, plutôt ou moyennement d'accord d'interdire l'usage de tabac dans les véhicules privés lorsque des enfants sont à bord.

4 DISCUSSION

Les résultats de cette étude montrent que, 18 mois après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans des lieux publics, les fumeurs ont diminué de façon importante leur consommation de tabac lors des sorties au restaurant et dans les bars. Comparativement à la consommation rapportée lors du premier sondage en mai 2006 lorsqu'il était toujours permis de fumer dans les restaurants et les bars, lors du suivi en décembre 2007 les fumeurs ont rapporté consommer la moitié du nombre de cigarettes qu'ils avaient l'habitude de fumer dans ces lieux, et ce, même s'ils avaient la possibilité de sortir à l'extérieur pour fumer. Toutefois, cette étude descriptive ne permet pas de tirer de conclusions quant à l'impact de la loi sur les habitudes tabagiques des fumeurs et anciens fumeurs du Québec. Les effets observés dans le cadre de cette étude peuvent résulter non seulement de la législation réglementant l'usage du tabac dans les lieux publics mais aussi de l'action conjointe de plusieurs mesures sanitaires auxquelles les Québécois sont exposés. Parmi ces mesures, on retrouve les campagnes médiatiques, le Défi J'arrête j'y gagne, le remboursement des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique par les différents régimes d'assurance, l'intervention de *counseling* des professionnels de la santé en abandon du tabac, et les différents services j'Arrête (ligne téléphonique, centres d'abandon du tabagisme, site Web).

Sur les lieux de travail ainsi qu'au domicile et dans les véhicules privés, les habitudes tabagiques des fumeurs ne semblent pas avoir changé au cours des premiers 18 mois suivant l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans des lieux publics. Ces résultats sont similaires à ceux d'études menées aux États-Unis, en Irlande et en Écosse avant et après l'implantation de lois semblables (Biener et collab., 2007; Hyland et collab., 2008; Hyland et collab., 2009). Ces études ont trouvé que la majorité des fumeurs avaient cessé de fumer dans les endroits visés par la loi suite aux changements de réglementation dans les lieux publics sans modifier leurs habitudes tabagiques à domicile. Ces études ont examiné l'effet de la loi sur les habitudes tabagiques à l'intérieur d'une période de 4 ans, période la plus longue entre l'entrée en vigueur des interdictions dans les lieux publics et les études de suivi.

Cette étude révèle qu'une priorité est accordée à la protection des enfants contre l'exposition à la fumée du tabac dans l'environnement. Les données recueillies lors du sondage de suivi montrent qu'une proportion importante de fumeurs qui désirent cesser ou diminuer leur consommation de tabac est préoccupée par la santé et l'exposition à la fumée secondaire. En effet, plus de 80 % des répondants ayant réduit, tenté ou cessé de fumer depuis mai 2006 l'ont fait pour préserver ou améliorer leur santé et plus de 60 % pour éviter d'exposer les autres à la fumée de tabac. Les répondants vivant avec un enfant de moins de 12 ans étaient encore plus susceptibles que les répondants sans enfant d'invoquer chacune de ces raisons comme motivation à cesser ou diminuer l'usage du tabac. Bien que le lien entre l'exposition à la fumée secondaire et certaines maladies comme les maladies de l'oreille chez les enfants et le cancer du sein était moins connu parmi les répondants interrogés en décembre 2007, la majorité reconnaissait que l'exposition à la fumée secondaire augmente le risque pour les enfants de souffrir de maladies respiratoires et pour les adultes non-fumeurs de souffrir du cancer du poumon et de maladies cardiovasculaires.

De plus, la majorité des répondants croyaient peu ou pas du tout en l'efficacité de stratégies pour réduire l'exposition à la fumée du tabac au domicile comme fumer dans certaines pièces seulement ou attendre une heure avant d'entrer dans une pièce où quelqu'un a fumé. Ces résultats permettent de conclure que la conjoncture actuelle semble propice à l'instauration de politiques visant à protéger la santé des enfants dans les lieux privés, comme cela se fait déjà dans d'autres provinces canadiennes (Ontario Tobacco Research Unit, 2009) et certains états à l'avant-garde de la lutte au tabagisme.

Plus d'un an après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans certains lieux publics, plus des trois quarts des fumeurs et anciens fumeurs de notre étude étaient favorables à une interdiction de fumer dans les véhicules privés lorsque des enfants sont à bord et plus de la moitié dans les domiciles privés en présence d'enfants. Plus de la moitié des répondants croyaient peu ou pas du tout en l'efficacité d'ouvrir les fenêtres dans le véhicule pour réduire l'exposition à la fumée du tabac. La loi interdisant de fumer dans les voitures en présence d'enfants reçoit de plus en plus l'appui de la population, incluant les fumeurs, au Canada, en Australie, en Californie et au Royaume-Uni (Thomson & Wilson, 2009). Toutefois, lors du sondage de suivi, une minorité de répondants percevait que la loi interdisant de fumer dans des lieux publics les avaient amené à augmenter leur consommation de tabac dans les véhicules privés et à l'intérieur de leur domicile. Il serait donc important de suivre l'évolution des habitudes tabagiques des Québécois avec l'accroissement du nombre de lieux sans fumée, surtout si des mesures en viennent à toucher des endroits de la sphère privée.

Trois provinces et un territoire canadiens ont adopté une mesure interdisant l'usage du tabac sur les terrasses et patios et une province, dans ses parcs provinciaux et sur les plages (Ontario Tobacco Research Unit, 2009). Parmi les raisons invoquées pour appuyer ces restrictions dans la littérature, on retrouve le souci d'éviter d'exposer les gens à la fumée de tabac, de réduire les opportunités de fumer pour les jeunes et de leur montrer le bon exemple, ainsi que la volonté de réduire la pollution causée par les déchets de cigarettes (Thomson, Wilson & Edwards, 2009). Lors du sondage de suivi en décembre 2007, la majorité des répondants était peu ou pas du tout d'accord d'interdire l'usage du tabac dans les endroits extérieurs où des gens sont rassemblés comme les terrasses ou les files d'attente (57 %), l'intérieur des édifices à logements (64 %) ainsi que les trottoirs et les parcs (78 %). Parmi nos répondants fumeurs et anciens fumeurs, les personnes âgées de 65 ans et plus manifestaient davantage de support que les jeunes adultes à une réglementation interdisant l'usage du tabac sur les trottoirs et dans les parcs. De plus, une plus grande proportion de personnes à faible revenu comparativement aux personnes à revenu plus élevé étaient en faveur d'interdire l'usage du tabac dans les édifices à logements. Les besoins de ces sous-groupes de fumeurs (personnes âgées de 65 ans et plus et personnes à faible revenu) en terme de réglementation de l'usage du tabac mériteraient d'être examinés plus en profondeur dans le cadre d'études futures.

Ces résultats concernent la période entre l'entrée en vigueur de la Loi interdisant l'usage du tabac (mai 2006) et la collecte de données en décembre 2007, soit 18 mois plus tard. Une telle durée est relativement courte pour rendre compte de changements dans certaines habitudes de vie. C'est pourquoi il serait intéressant de poursuivre la collecte de données auprès de notre cohorte de répondants afin d'examiner à plus long terme les changements qui s'opèrent au niveau de la consommation de tabac des Québécois et de leurs perceptions à l'égard du tabagisme, dans un souci continu de soutenir les décideurs et le réseau de la santé et des services sociaux dans la lutte au tabagisme.

RÉFÉRENCES

- Albers, A.B., Siegel, M., Cheng, D.M., Biener, L. & Rigotti, N.A. (2007). Effect of smoking regulations in local restaurants on smokers' anti-smoking attitudes and quitting behaviours. *Tobacco Control*, 16, 101-106.
- Bauer, J.E., Hyland, A., Li, Q., Steger, C. & Cummings, K.M. (2005). A longitudinal assessment of the impact of smoke-free worksite policies on tobacco use. *American Journal of Public Health*, 95 (6), 1024-1029.
- Biener, L., Garrett, C.A., Skeer, M., Siegel, M. & Connolly, G. (2007). The Effects on Smokers of Boston's Smoke-free Bar Ordinance: A Longitudinal Analysis of Changes in Compliance, Patronage, Policy Support, and Smoking at Home. *Journal of Public Health Management & Practice*, 13, 630-636.
- Borland, R., Yong, H.H., Cummings, K.M., Hyland, A., Anderson, S. & Fong, G.T. (2006). Determinants and consequences of smoke-free homes: findings from the International Tobacco Control (ITC) four country survey. *Tobacco Control*, 15, suppl.3, 42-50.
- Farrelly, M.C., Evans, W.N. & Sfeakas, A.E. (1999). The impact of workplace smoking bans: results from a national survey. *Tobacco Control*, 8, 261-265.
- Fichtenberg, C.M. & Glantz, S.A. (2002). Effects on smoke-free workplaces on smoking behavior, systematic review, *British Medical Journal*, 325, 188-191.
- Fong, G.T., Hyland, A., Borland, R., Hammond, D., Hastings, G., McNeill, A., Anderson, S., Cummings, K.M., Allwright, S., Mulcahy, M., Howell, F., Clancy, L., Thompson, M.E., Connolly, G., Driezen, P. (2006). Reductions in tobacco smoke pollution and increases in support for smoke-free public places following the implementation of comprehensive smoke-free workplace legislation in the Republic of Ireland: findings from the ITC Ireland/UK Survey. *Tobacco Control*, 15, 51-58.
- Hyland, A., Hassan, L. M., Higbee, C., Boudreau, C., Fong, G.T., Borland, R., Cummings, K.M., Yan, M., Thompson, M.E. & Hastings, G. (2009). The impact of smokefree legislation in Scotland: results from the Scottish ITC Scotland/UK longitudinal surveys. *The European Journal of Public Health*, Advance access.
- Hyland, A., Higbee, C., Hassan, L., Fong, G.T., Borland, R., Cummings, M. & Hastings, G. (2008). Does smoke-free Ireland have more smoking inside the home and less in pubs than the United Kingdom? Findings from the international tobacco control policy evaluation project. *The European Journal of Public Health*, 18(1), 63-65.
- Kairouz S, Montreuil A, Poulin I, Payette Y, Hamel D, Tremblay M. (2007). *Connaissance, utilisation et perception des interventions en arrêt tabagique chez les fumeurs québécois*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 149 p., publication #613. <http://www.inspq.qc.ca>.
- Korn, E.L. & Graubard, B.I. (1998). Confidence intervals for proportions with small expected number of positive counts estimated from survey data. *Survey methodology*, 24, 193-201.
- Korn, E.L. & Graubard, B.I. (1999). *Analysis of health surveys*. New York: Wiley, 382 p.

Ontario Tobacco Research Unit (2009). *The Tobacco Control Environment: Ontario and Beyond. Monitoring and Evaluation Series (Vol. 15, No. 1). Protection from Secondhand Smoke: Monitoring Update*. Toronto, ON: Ontario Tobacco Research Unit.

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2003). *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac*. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la Santé. http://www.who.int/fctc/text_download/fr/index.html. Accédé le 19 août 2009.

Phillips, R., Amos, A., Ritchie, D., Cunningham-Burley, S., & Martin, C. (2007). Smoking in the home after the smoke-free legislation in Scotland: qualitative study. *BMJ*, 335, 553-557.

Service de lutte contre le tabagisme (2001). *Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2001-2005*, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Service de lutte contre le tabagisme (2006). *Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2006-2010*, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Thomson, G. & Wilson, N. (2009). Public attitudes to laws for smokefree private vehicles: A brief review. *Tobacco Control*, 18, 256-261.

Thomson, G., Wilson, N. & Edwards, R. (2009). At the frontier of tobacco control: A brief review of public attitudes toward smoke-free outdoor places. *Nicotine and Tobacco Research*, 11, 584-590.

Tramacere, I., Gallus, S., Fernandez, E., Zuccaro, P., Colombo, P., & La Vecchia, C. (2009). Medium-term effects of Italian smoke-free legislation: findings from four annual population-based surveys. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 63, 559-562.

ANNEXE 1

FIGURE ET TABLEAUX

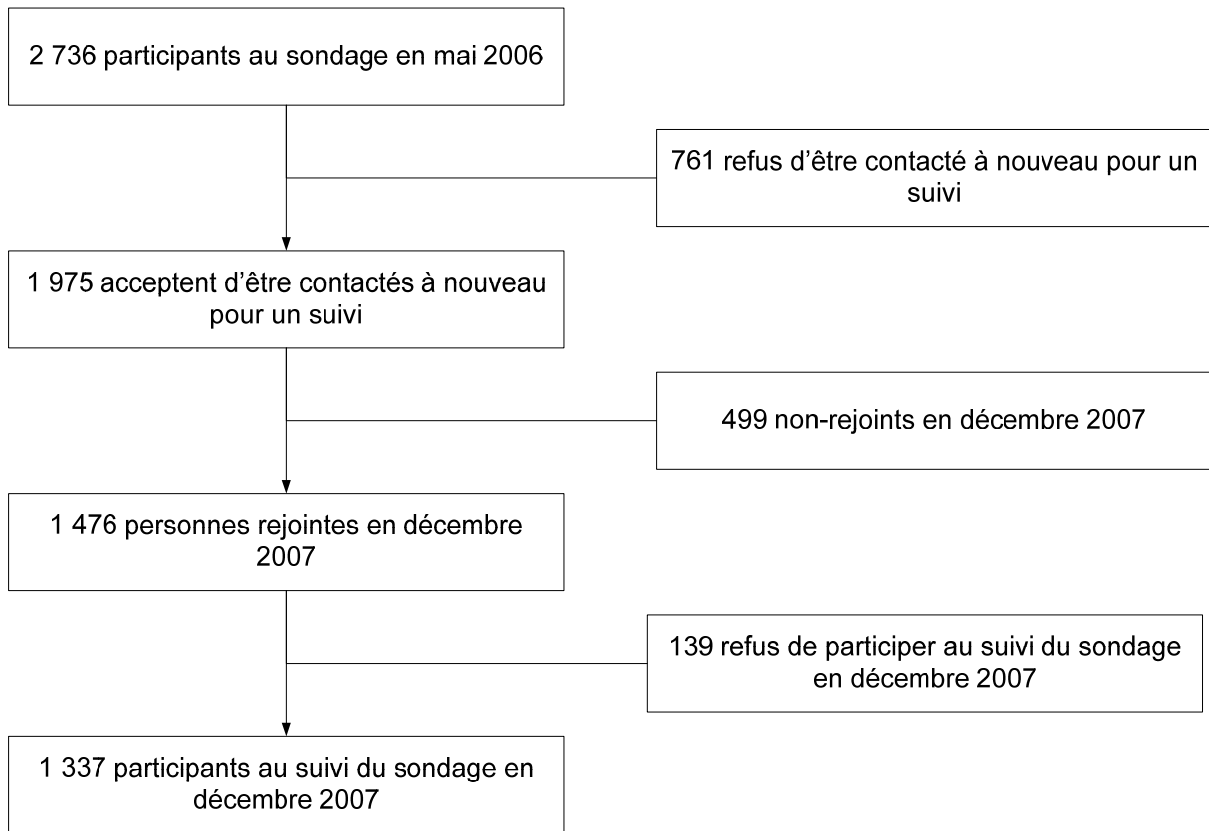


Figure 11 Description de l'échantillon au sondage de suivi en décembre 2007

Tableau 12 Comparaison des caractéristiques des participants au suivi (N = 1337) et des non-participants au suivi (N = 1399)

Caractéristiques lors du sondage initial	Participants au suivi (n = 1 337)	Non-participants au suivi (n = 1 399)	valeur de p
Groupe d'âge, %			
18-24	8,1	12,4	<,001
25-44	40,6	38,3	
45-64	45,0	40,6	
65 et plus	6,3	8,7	
Femmes, %	54,6	54,4	,915
Dernier diplôme atteint, %			
Pas de diplôme	18,0	27,3	<,001
Secondaire	23,9	25,0	
Collégial	31,7	29,5	
Universitaire	26,4	18,1	
Capacité du revenu, %			
Faible	12,8	18,9	<,001
Inf. ou moyen	23,3	28,2	
Sup. moyen	39,0	32,7	
Supérieur	24,9	20,2	
Statut tabagique, %			
Quotidien	69,4	71,8	,290
Occasionnel	10,2	10,2	
Ancien fumeur	20,4	18,1	
Nombre de cigarettes fumées par jour*, moyenne (écart-type)	15,02 (10,11)	15,15 (10,09)	,760

Note : Données non pondérées, Test du khi-carré de Pearson pour les proportions.

* fumeurs quotidiens et occasionnels.

Tableau 13 Restrictions sur la consommation de tabac au domicile, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 915)

<i>CON2F2</i>		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Il y a des restrictions sur l'usage de la cigarette au domicile (parmi ceux qui peuvent fumer à l'intérieur du domicile)	Oui	40,2	36,9	43,4			
	Non	59,6	56,4	62,8			
	NSP	F					
	Refus	F					
Il y a des restrictions sur l'usage de la cigarette au domicile (dichotomique)	Oui	40,3	37,0	43,5			
	Hommes	40,2	35,6	44,8	=		
	Femmes	40,4	35,8	44,9	1,01	0,77	1,32
	18-24 ans	44,5	35,1	54,0	=		
	25-44 ans	45,0	39,8	50,2	1,02	0,66	1,58
	45-64 ans	38,1	33,1	43,2	0,77	0,50	1,19
	65 ans et plus	20,8	12,0	32,0	0,33**	0,16	0,65
	Faible revenu	33,8	24,3	43,2	=		
	Revenu inférieur ou moyen	34,2	27,5	40,8	1,02	0,61	1,71
	Revenu supérieur moyen	41,8	36,2	47,4	1,41	0,87	2,28
	Revenu supérieur	48,8	41,4	56,2	1,87	1,12	3,14
	Non divulgué	39,1	30,6	47,7	1,26	0,72	2,19
	Pas de diplôme	29,3	23,1	36,2	=		
	Diplôme d'études secondaires	42,7	36,2	49,2	1,79**	1,20	2,69
	Études collégiales	43,7	37,6	49,8	1,87**	1,26	2,77
	Études universitaires	44,0	37,2	50,7	1,89**	1,25	2,85
	Fumeur	38,4	34,8	42,0	=		
	Ancien fumeur devenu fumeur	39,3 ^E	25,3	54,7	1,04 ⁱ	0,57	1,90
	Fumeur devenu ancien fumeur	45,7	34,1	57,2	1,35	0,83	2,20
	Ancien fumeur stable	54,0	42,4	65,7	1,89*	1,15	3,09
	Pas d'enfants	31,5	27,7	35,3	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans	62,8	53,9	71,8	3,68**	2,41	5,60	
Enfant(s) entre 12-17 ans	55,8	47,7	64,0	2,75**	1,89	3,99	
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans	46,9	33,2	60,7	1,92*	1,08	3,43	

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

l = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 14 Restrictions sur la consommation de tabac au domicile, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 378)

COF31		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Il est permis de fumer dans certaines pièces seulement (parmi ceux qui affirment avoir des restrictions de fumer au domicile)	Oui	86,1	82,0	89,5			
	Non	11,7	8,5	15,5			
	NSP	F					
	Refus	F					
Il est permis de fumer dans certaines pièces seulement (dichotomique)	Oui	88,1	84,2	91,3			
Hommes		83,1	76,6	88,4	=		
Femmes		92,6	87,8	96,0	2,55**	1,28	5,08
18-24 ans		84,6	70,2	93,8	=		
25-44 ans		93,0	87,9	96,5	2,44	0,87	6,86
45-64 ans		83,3	75,8	89,1	0,91	0,35	2,34
65 ans et plus		87,4	58,9	98,8	1,27	0,21	7,66
Faible revenu		85,1	67,9	95,2	=		
Revenu inférieur ou moyen		94,0	85,3	98,3	2,72	0,67	11,11
Revenu supérieur moyen		88,4	81,4	93,4	1,33	0,43	4,09
Revenu supérieur		80,8	70,3	88,8	0,73	0,24	2,27
Non divulgué		92,9	81,9	98,3	2,30	0,53	9,99
Pas de diplôme		75,3	61,5	86,1	=		
Diplôme d'études secondaires		87,9	79,7	93,7	2,39	1,00	5,76
Études collégiales		92,8	86,3	96,8	4,24**	1,63	10,99
Études universitaires		89,7	81,4	95,1	2,86*	1,13	7,23
Fumeur		88,7	84,2	92,2	=		
Ancien fumeur devenu fumeur	F				I		
Fumeur devenu ancien fumeur		78,3	60,4	90,8	0,46	0,18	1,15
Ancien fumeur stable		87,6	72,4	96,1	0,90	0,31	2,58
Pas d'enfants		83,1	76,8	88,2	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans		95,1	87,2	98,8	3,95*	1,25	12,4
Enfant(s) entre 12-17 ans		93,0	84,7	97,6	2,73*	1,03	7,20
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans		89,3	69,8	98,2	1,71	0,44	6,65

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

I = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 15 Restrictions sur la consommation de tabac au domicile, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 378)

<i>COF32</i>		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Il est permis de fumer seulement si les fenêtres sont ouvertes ou avec tout autre type de ventilation (parmi ceux qui affirment avoir des restrictions de fumer au domicile)	Oui	58,3	53,2	63,4			
	Non	40,7	35,6	45,8			
	NSP	F					
	Refus	F					
Il est permis de fumer seulement si les fenêtres sont ouvertes ou avec tout autre type de ventilation (dichotomique)	Oui	58,9	53,8	64,0			
	Hommes	57,0	49,6	64,4	=		
	Femmes	60,7	53,6	67,8	1,16	0,76	1,78
	18-24 ans	61,1	45,8	74,9	=		
	25-44 ans	64,0	56,5	71,6	1,13	0,58	2,22
	45-64 ans	54,7	46,3	63,1	0,77	0,39	1,51
	65 ans et plus	F			I		
	Faible revenu	77,8	59,8	90,4	=		
	Revenu inférieur ou moyen	57,7	45,8	69,5	0,39	0,15	1,02
	Revenu supérieur moyen	55,9	47,1	64,7	0,36*	0,15	0,89
	Revenu supérieur	57,7	47,1	68,2	0,39*	0,15	0,99
	Non divulgué	57,6	42,6	71,6	0,39	0,14	1,06
	Pas de diplôme	53,1	40,3	65,9	=		
	Diplôme d'études secondaires	57,7	47,7	67,7	1,21	0,63	2,33
	Études collégiales	62,8	53,8	71,8	1,49	0,79	2,84
	Études universitaires	59,4	49,3	69,6	1,30	0,67	2,52
	Fumeur	54,2	48,2	60,1	=		
	Ancien fumeur devenu fumeur	F			I		
	Fumeur devenu ancien fumeur	79,0	61,2	91,2	3,18*	1,32	7,65
	Ancien fumeur stable	80,1	63,0	91,7	3,40**	1,42	8,13
	Pas d'enfants	50,8	43,6	58,1	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans	79,5	68,0	88,3	3,75*	1,95	7,21	
Enfant(s) entre 12-17 ans	55,4	44,5	66,3	1,20	0,71	2,04	
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans	73,2	51,2	89,1	2,64*	1,02	6,86	

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

I = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 16 Restrictions sur la consommation de tabac dans le véhicule, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 647)

CONV2		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Il y a des restrictions sur l'usage de la cigarette à l'intérieur du véhicule (parmi ceux qui ont un véhicule)	Oui	51,5	47,8	55,2			
	Non	48,5	44,8	52,2			
	NSP	F					
	Refus	F					
Il y a des restrictions sur l'usage de la cigarette à l'intérieur du véhicule (dichotomique)	Oui	51,5	47,8	55,2			
	Hommes	46,7	41,7	51,8	=		
	Femmes	57,2	51,8	62,7	1,53**	1,13	2,06
	18-24 ans	49,0	40,4	57,7	=		
	25-44 ans	59,8	54,3	65,4	1,55*	1,02	2,35
	45-64 ans	44,4	38,1	50,8	0,83	0,54	1,28
	65 ans et plus	F			I		
	Faible revenu	46,6	34,0	59,2	=		
	Revenu inférieur ou moyen	53,7	45,5	61,8	1,33	0,73	2,43
	Revenu supérieur moyen	51,7	45,6	57,8	1,23	0,70	2,16
	Revenu supérieur	54,8	46,7	62,8	1,39	0,76	2,53
	Non divulgué	44,8	34,1	55,4	0,93	0,48	1,81
	Pas de diplôme	37,6	29,7	45,6	=		
	Diplôme d'études secondaires	55,1	47,6	62,6	2,04**	1,29	3,21
	Études collégiales	55,5	49,2	61,9	2,07**	1,35	3,16
	Études universitaires	54,1	45,9	62,2	1,95**	1,22	3,13
	Fumeur	51,5	47,5	55,6	=		
	Ancien fumeur devenu fumeur	45,4 ^E	29,3	62,3	0,78 ^I	0,41	1,51
	Fumeur devenu ancien fumeur	45,5	30,5	61,2	0,79	0,43	1,45
	Ancien fumeur stable	66,8	47,6	82,6	1,89	0,88	4,07
	Pas d'enfants	42,4	37,6	47,2	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans	81,3	73,3	87,8	5,91**	3,61	9,68	
Enfant(s) entre 12-17 ans	48,5	39,6	57,4	1,28	0,85	1,92	
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans	59,6	43,4	74,5	2,00*	1,05	3,83	

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

I = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 17 Effet de la loi de mai 2006 au bar, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 459)

<i>ELBQ6</i>		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
L'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes fumées au bar	Oui	71,0	67,1	75,0			
	Non	28,8	24,8	32,7			
	NSP	F					
	Refus	F					
L'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes fumées au bar (dichotomique)	Oui	71,2	67,3	75,1			
	Hommes	67,7	62,4	73,0	=		
	Femmes	76,0	70,3	81,8	1,51*	1,02	2,25
	18-24 ans	67,6	60,1	75,1	=		
	25-44 ans	76,9	71,4	82,4	1,60*	1,00	2,54
	45-64 ans	66,4	58,1	74,8	0,95	0,57	1,58
	65 ans et plus	F			I		
	Faible revenu	77,4	62,0	88,8	=		
	Revenu inférieur ou moyen	70,4	60,1	79,4	0,70	0,30	1,62
	Revenu supérieur moyen	71,0	63,6	77,6	0,71	0,32	1,57
	Revenu supérieur	71,6	62,6	79,5	0,74	0,32	1,67
	Non divulgué	68,7	57,3	78,6	0,64	0,27	1,52
	Pas de diplôme	60,5	50,4	70,6	=		
	Diplôme d'études secondaires	74,5	65,1	82,6	1,91*	1,04	3,52
	Études collégiales	70,8	63,3	77,5	1,58	0,92	2,71
	Études universitaires	75,8	68,0	82,4	2,04*	1,16	3,60
	Fumeur	74,1	69,9	78,3	=		
Ancien fumeur devenu fumeur	65,0	48,2	79,4	0,65	0,33	1,29	
Fumeur devenu ancien fumeur	50,6	33,6	67,4	0,36**	0,18	0,71	
Ancien fumeur stable	F			I			

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

I = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 18 Effet de la loi de mai 2006 au restaurant, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 992)

ELRQ6		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
L'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes fumées au restaurant	Oui	61,8	58,8	64,8			
	Non	38,0	35,0	41,0			
	NSP	F					
	Refus	F					
L'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes fumées au restaurant (dichotomique)	Oui	62,0	58,9	65,0			
	Hommes	58,2	53,9	62,4	=		
	Femmes	66,0	61,7	70,2	1,39*	1,08	1,80
	18-24 ans	57,8	50,4	65,2	=		
	25-44 ans	64,5	59,9	69,1	1,33	0,92	1,91
	45-64 ans	64,9	59,8	69,9	1,35	0,93	1,96
	65 ans et plus	42,7	30,8	54,5	0,54*	0,31	0,96
	Faible revenu	55,7	45,8	65,6	=		
	Revenu inférieur ou moyen	61,1	54,1	68,0	1,25	0,76	2,05
	Revenu supérieur moyen	63,8	58,7	68,9	1,40	0,89	2,22
	Revenu supérieur	66,1	59,9	72,3	1,55	0,95	2,52
	Non divulgué	56,5	48,4	64,5	1,03	0,61	1,73
	Pas de diplôme	56,1	48,8	63,3	=		
	Diplôme d'études secondaires	62,2	55,9	68,4	1,29	0,87	1,91
	Études collégiales	64,5	59,3	69,7	1,42	0,98	2,06
	Études universitaires	63,3	57,5	69,2	1,35	0,92	2,00
	Fumeur	63,5	60,2	66,8	=		
	Ancien fumeur devenu fumeur	62,1	49,9	73,2	0,94	0,57	1,54
	Fumeur devenu ancien fumeur	48,9	38,4	59,3	0,55**	0,35	0,85
Ancien fumeur stable	54,0 ^E	31,0	75,9	0,67 ⁱ	0,28	1,62	

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

I = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 19 Raisons de réduire ou de cesser la consommation de tabac, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 686)

RC2Q1		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Réduire, cessé ou essayé d'arrêter pour préserver ou améliorer la santé (parmi ceux qui ont cessé ou tenter d'arrêter de fumer)	Oui	84,0	81,3	86,8			
	Non	15,8	13,1	18,5			
	NSP	F					
	Refus	F					
Réduire, cessé ou essayé d'arrêter pour préserver ou améliorer la santé (dichotomique)	Oui	84,2	81,4	86,9			
	Hommes	82,3	77,9	86,2	=		
	Femmes	85,9	81,9	89,4	1,31	0,87	1,98
	18-24 ans	85,1	77,4	91,0	=		
	25-44 ans	85,7	80,9	89,7	1,05	0,57	1,93
	45-64 ans	85,4	80,3	89,5	1,02	0,55	1,90
	65 ans et plus	71,4	58,1	82,4	0,44*	0,20	0,93
	Faible revenu	78,7	67,8	87,3	=		
	Revenu inférieur ou moyen	86,4	79,2	91,8	1,72	0,81	3,63
	Revenu supérieur moyen	85,8	80,8	90,0	1,64	0,85	3,17
	Revenu supérieur	85,4	78,4	90,9	1,59	0,77	3,29
	Non divulgué	80,0	71,3	87,1	1,08	0,53	2,23
	Pas de diplôme	75,2	66,9	82,2	=		
	Diplôme d'études secondaires	82,2	75,3	87,8	1,52	0,86	2,68
	Études collégiales	91,1	86,6	94,5	3,38**	1,85	6,18
	Études universitaires	84,9	78,7	89,9	1,86*	1,05	3,29
	Fumeur	81,3	77,7	84,5	=		
	Ancien fumeur devenu fumeur	91,9	80,9	97,6	2,61	0,94	7,22
	Fumeur devenu ancien fumeur	91,6	84,2	96,2	2,50*	1,18	5,28
	Ancien fumeur stable	F			I		
	Pas d'enfants	82,9	79,0	86,3	=		
	Enfant(s) entre 0-11 ans	91,8	84,9	96,2	2,31*	1,11	4,79
	Enfant(s) entre 12-17 ans	79,2	70,1	86,7	0,79	0,46	1,35
	Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans	90,5	76,9	97,5	1,97	0,66	5,83

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

I = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 20 Raisons de réduire ou de cesser la consommation de tabac, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 686)

RC2Q2		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Réduire, cessé ou essayé d'arrêter parce que ne voulait pas exposer les personnes autour à la FTE (parmi ceux qui ont cessé ou tenter d'arrêter de fumer)	Oui	63,5	59,9	67,1			
	Non	35,9	32,4	39,5			
	NSP	F					
	Refus	F					
Réduire, cessé ou essayé d'arrêter parce que ne voulait pas exposer les personnes autour à la FTE (dichotomique)	Oui	63,9	60,3	67,5			
	Hommes	66,2	61,2	71,2	=		
	Femmes	61,6	56,4	66,7	0,82	0,60	1,12
	18-24 ans	47,5	38,4	56,7	=		
	25-44 ans	70,2	64,7	75,7	2,60**	1,66	4,08
	45-64 ans	65,5	59,6	71,5	2,10**	1,34	3,30
	65 ans et plus	60,3	46,7	72,9	1,68	0,89	3,18
	Faible revenu	49,2	37,8	60,6	=		
	Revenu inférieur ou moyen	64,6	56,3	72,9	1,88*	1,05	3,37
	Revenu supérieur moyen	71,4	65,7	77,1	2,58**	1,51	4,40
	Revenu supérieur	59,8	51,6	68,0	1,53	0,87	2,71
	Non divulgué	61,4	52,3	70,6	1,65	0,91	2,98
	Pas de diplôme	59,7	51,4	68,1	=		
	Diplôme d'études secondaires	62,7	55,1	70,3	1,13	0,70	1,82
	Études collégiales	68,8	62,7	74,8	1,48	0,95	2,32
	Études universitaires	62,5	55,3	69,7	1,12	0,71	1,79
	Fumeur	65,2	61,1	69,3	=		
	Ancien fumeur devenu fumeur	69,6	55,3	81,6	1,23	0,66	2,27
	Fumeur devenu ancien fumeur	54,7	44,8	64,6	0,65	0,42	1,00
	Ancien fumeur stable	60,2 ^E	38,3	79,5	0,81 ⁱ	0,35	1,88
	Pas d'enfants	56,5	51,8	61,1	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans	89,1	81,5	94,3	6,28**	3,31	11,9	
Enfant(s) entre 12-17 ans	64,2	54,8	73,5	1,38	0,88	2,16	
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans	78,7	62,9	90,1	2,85**	1,30	6,24	

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

l = rapport de cote trop peu fiable pour être publié dû à une estimation instable de la catégorie de référence.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 21 Opinions sur les restrictions dans les lieux non-réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337)

ORLQ4		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Restrictions à l'intérieur des véhicules privés lorsque les enfants sont à bord	Tout à fait d'accord	66,5	64,0	69,1			
	Plutôt d'accord	9,0	7,5	10,6			
	Moyennement d'accord	8,3	6,9	9,9			
	Peu d'accord	2,1 ^E	1,4	3,1			
	Pas du tout d'accord	12,8	11,0	14,5			
	NSP	1,1 ^E	0,6	1,9			
	Refus	F					
Restrictions à l'intérieur des véhicules privés lorsque les enfants sont à bord (dichotomique)	Moyennement, plutôt et tout à fait d'accord	84,9	83,0	86,8			
Hommes		85,6	82,9	88,2	=		
Femmes		84,2	81,4	87,0	0,90	0,66	1,21
18-24 ans		88,1	82,8	92,1	=		
25-44 ans		82,5	79,1	85,6	0,64	0,40	1,03
45-64 ans		85,4	81,8	88,5	0,79	0,48	1,30
65 ans et plus		89,3	81,2	94,7	1,13	0,52	2,44
Faible revenu		86,9	80,3	92,0	=		
Revenu inférieur ou moyen		80,4	75,0	85,0	0,61	0,35	1,09
Revenu supérieur moyen		86,0	82,5	89,1	0,93	0,53	1,61
Revenu supérieur		84,6	80,1	88,5	0,83	0,46	1,48
Non divulgué		87,8	81,9	92,4	1,09	0,55	2,12
Pas de diplôme		88,6	84,0	92,3	=		
Diplôme d'études secondaires		84,9	80,4	88,8	0,72	0,44	1,19
Études collégiales		85,6	81,9	88,8	0,76	0,47	1,23
Études universitaires		81,2	76,7	85,2	0,55*	0,34	0,89
Fumeur		84,3	82,0	86,7	=		
Ancien fumeur devenu fumeur		81,6	71,1	89,6	0,82	0,45	1,51
Fumeur devenu ancien fumeur		88,8	83,1	93,1	1,48	0,89	2,46
Ancien fumeur stable		85,8	79,4	90,8	1,12	0,70	1,81
Pas d'enfants		87,0	84,6	89,3	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans		88,9	84,0	92,7	1,20	0,76	1,91
Enfant(s) entre 12-17 ans		76,2	69,6	82,0	0,48**	0,33	0,71
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans		74,5	63,8	83,4	0,44**	0,26	0,75

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 22 Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337)

ORLQ6		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Restrictions dans les domiciles privés lorsque les enfants sont présents	Tout à fait d'accord	42,9	40,2	45,5			
	Plutôt d'accord	9,8	8,2	11,5			
	Moyennement d'accord	16,9	14,9	18,9			
	Peu d'accord	4,9	3,8	6,2			
	Pas du tout d'accord	24,6	22,3	26,9			
	NSP	0,8 ^E	0,4	1,5			
	Refus	F					
Restrictions dans les domiciles privés lorsque les enfants sont présents (dichotomique)	Moyennement, plutôt et tout à fait d'accord	70,2	67,7	72,7			
Hommes		72,9	69,6	76,2	=		
Femmes		67,3	63,7	71,0	0,77*	0,60	0,97
18-24 ans		70,5	64,4	76,7	=		
25-44 ans		68,6	64,7	72,4	0,91	0,64	1,28
45-64 ans		70,6	66,4	74,8	1,00	0,70	1,44
65 ans et plus		77,4	67,8	85,3	1,43	0,82	2,51
Faible revenu		77,3	69,5	83,9	=		
Revenu inférieur ou moyen		70,2	64,6	75,8	0,69	0,43	1,11
Revenu supérieur moyen		68,2	63,9	72,5	0,63*	0,41	0,98
Revenu supérieur		69,6	64,4	74,8	0,67	0,42	1,07
Non divulgué		70,6	63,2	77,3	0,71	0,42	1,18
Pas de diplôme		76,1	70,9	81,4	=		
Diplôme d'études secondaires		69,8	64,6	74,9	0,72	0,50	1,06
Études collégiales		69,5	65,1	73,9	0,71	0,50	1,02
Études universitaires		66,9	61,9	71,9	0,63*	0,44	0,91
Fumeur		68,2	65,2	71,3	=		
Ancien fumeur devenu fumeur		70,6	59,0	80,5	1,12	0,67	1,86
Fumeur devenu ancien fumeur		76,8	69,8	82,9	1,54	1,05*	2,26
Ancien fumeur stable		74,2	66,7	80,8	1,34	0,91	1,96
Pas d'enfants		72,1	69,0	75,2	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans		72,7	66,8	78,5	1,03	0,74	1,43
Enfant(s) entre 12-17 ans		62,8	56,1	69,5	0,65*	0,47	0,90
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans		62,8	52,4	73,2	0,65	0,41	1,04

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 23 Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337)

ORLQ2		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Restrictions à l'entrée des édifices	Tout à fait d'accord	35,3	32,8	37,9			
	Plutôt d'accord	9,3	7,8	11,0			
	Moyennement d'accord	14,9	13,0	16,8			
	Peu d'accord	7,8	6,5	9,4			
	Pas du tout d'accord	32,0	29,5	34,5			
	NSP	F					
	Refus	F					
Restrictions à l'entrée des édifices (dichotomique)	Moyennement, plutôt et tout à fait d'accord	59,9	57,3	62,5			
Hommes		60,7	57,1	64,4	=		
Femmes		59,0	55,2	62,8	0,93	0,75	1,16
18-24 ans		58,2	51,6	64,9	=		
25-44 ans		63,6	59,6	67,6	1,25	0,91	1,73
45-64 ans		56,1	51,6	60,7	0,92	0,66	1,28
65 ans et plus		59,9	50,1	69,7	1,07	0,65	1,75
Faible revenu		60,6	52,6	68,6	=		
Revenu inférieur ou moyen		56,1	50,1	62,1	0,83	0,55	1,26
Revenu supérieur moyen		60,7	56,2	65,2	1,00	0,68	1,47
Revenu supérieur		61,9	56,4	67,3	1,05	0,70	1,58
Non divulgué		59,6	52,2	67,0	0,96	0,61	1,51
Pas de diplôme		61,1	55,1	67,1	=		
Diplôme d'études secondaires		56,3	50,7	61,9	0,82	0,59	1,15
Études collégiales		60,7	56,0	65,3	0,98	0,71	1,35
Études universitaires		61,0	55,8	66,1	1,00	0,71	1,39
Fumeur		55,2	52,0	58,4	=		
Ancien fumeur devenu fumeur		67,4	55,7	77,7	1,68*	1,02	2,76
Fumeur devenu ancien fumeur		68,2	61,2	75,1	1,74**	1,23	2,46
Ancien fumeur stable		74,1	66,7	80,7	2,32**	1,60	3,38
Pas d'enfants		59,3	55,9	62,6	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans		60,5	54,1	66,9	1,05	0,78	1,42
Enfant(s) entre 12-17 ans		62,0	55,3	68,7	1,12	0,82	1,54
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans		59,5	49,0	70,1	1,01	0,64	1,60

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 24 Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337)

ORLQ5		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Restrictions dans les édifices à logements	Tout à fait d'accord	13,0	11,2	14,8			
	Plutôt d'accord	4,6	3,6	5,9			
	Moyennement d'accord	16,8	14,8	18,8			
	Peu d'accord	7,8	6,4	9,4			
	Pas du tout d'accord	56,1	53,4	58,7			
	NSP	1,4 ^E	0,9	2,2			
	Refus	F					
Restrictions dans les édifices à logements (dichotomique)	Moyennement, plutôt et tout à fait d'accord	35,0	32,4	37,6			
Hommes		37,2	33,6	40,9	=		
Femmes		32,7	29,0	36,3	0,82	0,65	1,03
18-24 ans		36,4	30,0	42,9	=		
25-44 ans		35,6	31,6	39,6	0,96	0,69	1,34
45-64 ans		31,7	27,4	36,0	0,81	0,58	1,14
65 ans et plus		44,0	33,9	54,2	1,37	0,83	2,26
Faible revenu		50,0	41,7	58,2	=		
Revenu inférieur ou moyen		32,5	26,8	38,2	0,48**	0,32	0,73
Revenu supérieur moyen		31,4	27,1	35,7	0,46**	0,31	0,68
Revenu supérieur		37,5	32,0	43,0	0,60*	0,40	0,90
Non divulgué		31,5	24,6	38,5	0,46**	0,29	0,73
Pas de diplôme		38,6	32,6	44,6	=		
Diplôme d'études secondaires		33,7	28,4	39,0	0,81	0,57	1,14
Études collégiales		35,5	30,9	40,1	0,88	0,63	1,21
Études universitaires		32,9	27,9	37,9	0,78	0,55	1,09
Fumeur		29,7	26,7	32,6	=		
Ancien fumeur devenu fumeur		29,9 ^E	19,8	41,6	1,01 ⁱ	0,60	1,69
Fumeur devenu ancien fumeur		48,7	41,1	56,2	2,25**	1,61	3,14
Ancien fumeur stable		53,7	46,0	61,5	2,75**	1,95	3,88
Pas d'enfants		35,5	32,2	38,8	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans		35,4	29,2	41,7	1,00	0,73	1,36
Enfant(s) entre 12-17 ans		30,3	23,9	36,7	0,79	0,56	1,11
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans		40,0	29,5	50,5	1,21	0,76	1,92

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 25 Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337)

ORLQ1		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Restrictions dans les endroits extérieurs, comme les terrasses ou les files d'attente	Tout à fait d'accord	17,5	15,4	19,5			
	Plutôt d'accord	7,9	6,5	9,4			
	Moyennement d'accord	17,1	15,1	19,1			
	Peu d'accord	8,5	7,0	10,1			
	Pas du tout d'accord	48,2	45,5	50,9			
	NSP	0,8 ^E	0,4	1,5			
	Refus	F					
Restrictions dans les endroits extérieurs, comme les terrasses ou les files d'attente (dichotomique)	Moyennement, plutôt et tout à fait d'accord	42,8	40,2	45,5			
Hommes		44,6	40,8	48,3	=		
Femmes		41,0	37,2	44,8	0,86	0,69	1,07
18-24 ans		37,6	31,1	44,1	=		
25-44 ans		43,5	39,4	47,6	1,27	0,92	1,76
45-64 ans		43,4	38,9	48,0	1,27	0,91	1,78
65 ans et plus		47,6	37,3	57,8	1,50	0,92	2,47
Faible revenu		48,4	40,2	56,7	=		
Revenu inférieur ou moyen		42,5	36,5	48,5	0,79	0,52	1,19
Revenu supérieur moyen		39,2	34,7	43,7	0,69	0,47	1,00
Revenu supérieur		44,2	38,7	49,8	0,84	0,57	1,26
Non divulgué		45,8	38,3	53,2	0,90	0,57	1,41
Pas de diplôme		45,2	39,0	51,3	=		
Diplôme d'études secondaires		40,7	35,2	46,3	0,83	0,60	1,17
Études collégiales		40,4	35,7	45,0	0,82	0,60	1,13
Études universitaires		45,6	40,4	50,9	1,02	0,74	1,41
Fumeur		37,2	34,1	40,4	=		
Ancien fumeur devenu fumeur		42,3	31,2	53,4	1,23	0,77	1,98
Fumeur devenu ancien fumeur		56,1	48,6	63,5	2,15**	1,55	3,00
Ancien fumeur stable		60,5	53,0	68,0	2,58**	1,83	3,63
Pas d'enfants		41,1	37,7	44,5	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans		46,2	39,7	52,8	1,23	0,91	1,66
Enfant(s) entre 12-17 ans		45,4	38,5	52,2	1,19	0,87	1,62
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans		44,1	33,5	54,8	1,13	0,72	1,78

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

^F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

Tableau 26 Opinions sur les restrictions dans les lieux non réglementés, Québec, étude auprès des fumeurs et anciens fumeurs récents du Québec (suivi 2007) (N = 1337)

ORLQ3		%	IC (95 %)		R.C.	IC (95 %)	
Restrictions sur les trottoirs et dans les parcs	Tout à fait d'accord	7,6	6,2	9,1			
	Plutôt d'accord	3,4	2,5	4,5			
	Moyennement d'accord	10,3	8,6	11,9			
	Peu d'accord	8,5	7,1	10,1			
	Pas du tout d'accord	69,8	67,3	72,3			
	NSP	F					
	Refus	F					
Restrictions sur les trottoirs et dans les parcs (dichotomique)	Moyennement, plutôt et tout à fait d'accord	21,3	19,1	23,5			
Hommes		21,0	18,0	24,1	=		
Femmes		21,6	18,4	24,8	1,04	0,80	1,35
18-24 ans		15,9	11,2	21,5	=		
25-44 ans		21,4	18,0	24,8	1,44	0,95	2,20
45-64 ans		20,2	16,5	23,9	1,34	0,87	2,07
65 ans et plus		37,1	27,4	46,9	3,13**	1,79	5,46
Faible revenu		24,9	18,1	32,8	=		
Revenu inférieur ou moyen		20,7	15,8	25,6	0,79	0,48	1,27
Revenu supérieur moyen		19,2	15,7	23,2	0,72	0,46	1,12
Revenu supérieur		22,1	17,4	26,8	0,85	0,54	1,36
Non divulgué		23,3	17,2	30,3	0,92	0,55	1,54
Pas de diplôme		22,2	17,1	27,3	=		
Diplôme d'études secondaires		21,2	16,6	25,8	0,95	0,63	1,42
Études collégiales		18,8	15,2	22,9	0,81	0,55	1,29
Études universitaires		23,2	18,7	27,7	1,06	0,72	1,56
Fumeur		17,3	14,9	19,7	=		
Ancien fumeur devenu fumeur		18,1	10,2	28,7	1,06	0,57	1,95
Fumeur devenu ancien fumeur		32,3	25,3	39,2	2,28**	1,59	3,27
Ancien fumeur stable		34,0	26,7	41,4	2,46**	1,70	3,56
Pas d'enfants		22,2	19,4	25,1	=		
Enfant(s) entre 0-11 ans		16,9	12,2	22,4	0,71	0,48	1,05
Enfant(s) entre 12-17 ans		20,9	15,3	26,5	0,93	0,64	1,35
Enfants entre 0-11 ans et 12-17 ans		24,9 ^E	16,1	35,5	1,16 ⁱ	0,69	1,95

* p < 0,05.

** p < 0,01.

= indique la catégorie de référence.

^E = variabilité échantillonnale élevée, coefficient entre 16,6 % et 33,3 %, interpréter avec prudence.

F = variabilité échantillonnale très élevée, coefficient > 33,3 %, trop peu fiable pour être publié.

ⁱ = rapport de cote instable dû à une variabilité échantillonnale très élevée.

Note 1 : La variable dichotomique ne contient pas les refus et les NSP de la variable principale.

Note 2 : Pour le groupe d'âge et le niveau d'étude, l'effectif des sous-échantillons contenant des informations manquantes était inférieur à 5 et ne pouvait être publié.

Note 3 : Les groupes d'âge, la capacité du revenu et le niveau d'étude atteint sont basés sur les informations de mai 2006.

ANNEXE 2
QUESTIONNAIRE

INTRODUCTION

[INTRO_1] Bonjour (bonsoir), pourrais-je parler à Monsieur/Madame _____
[prénom et nom de la personne] s'il-vous-plaît?

Bonjour Monsieur/Madame _____. Mon nom est _____ ;
j'appelle de la part de l'Institut national de santé publique du Québec. Au mois de mai
2006, vous avez participé à un sondage mené par l'Institut sur l'usage du tabac. À la
fin du sondage vous nous avez dit être intéressé à participer au suivi de l'étude.

Nous vous avons envoyé une lettre il y a quelques semaines vous avisant de notre
appel aujourd'hui. Nous vous appelons aujourd'hui pour participer au suivi de l'étude.
Votre participation est très importante pour connaître votre opinion au sujet de la
nouvelle loi interdisant le tabac dans les lieux publics.

L'entrevue ne devrait pas dépasser 15 minutes et les réponses que vous fournirez
sont confidentielles. Sentez-vous à l'aise de ne pas répondre à certaines questions ou
même de mettre fin à l'entrevue à n'importe quel moment.

Pouvons-nous débiter?

1. Oui
2. Non (Prendre rendez-vous) **[Passer à REM2_1]**
3. Non (Refus) **[Passer à REM2_1]**

[INTRO_2] Si vous avez des commentaires ou des questions sur le projet, vous pouvez contacter
Annie Montreuil à l'Institut national de santé publique au numéro 1 866 847-9812.

[INTRO2_3] En vous incluant, combien de personnes de 18 ans et plus demeurent dans votre
foyer?

_____ **[Min 1; Avertissement après 10]**

- 98. NSP
- 99. Refus

[INTRO2_4] En vous incluant, combien de personnes fument la cigarette, que ce soit à l'occasion
ou tous les jours?

_____ **[Avertissement si INTRO_4>INTRO_3 ET INTRO_3<98 ET**

INTRO_4<98]

- 98. NSP
- 99. Refus

SOC2_Q6 Combien de personnes de moins de 18 ans demeurent dans votre foyer?

_____ personne(s) **[Si SOC2_Q6>= 1 : afficher SOC2_Q6a]**

SOC2_Q6a Quel est l'âge de cette (ces) personne(s)?

PARTIE 1 – HABITUDES TABAGIQUES

1.1 CONSOMMATION TABAGIQUE

HAB2_Q1. Les prochaines questions portent sur votre consommation de tabac actuelle ou passée.

Actuellement, fumez-vous la cigarette...

1. Tous les jours [Passer à HAB2_Q3]
2. À l'occasion [Passer à HAB2_Q2]
3. Jamais [Passer à HAB2_Q2]
98. NSP [Passer à REM2_1]
99. Refus [Passer à REM2_1]

NOTE : il est ici nécessaire d'insister pour obtenir une réponse

SS_TAB2_D [CRÉATION DE LA VARIABLE SS_TAB2 à partir de SS_TAB (2006) ET DE

HAB2_Q1

Si SS_TAB = 1 ET HAB2_Q1 = 1, alors SS_TAB2 = 1 (fumeur quotidien stable)

Sinon, si SS_TAB = 3 et HAB2_Q1 = 1, alors SS_TAB2 = 2 (ancien fumeur devenu fumeur quotidien)

Sinon, si SS_TAB = 2 et HAB2_Q1 = 1, alors SS_TAB2 = 3 (fumeur occasionnel devenu fumeur quotidien)

Sinon, si SS_TAB = 2 et HAB2_Q1 = 2, alors SS_TAB2 = 4 (fumeur occasionnel stable)

Sinon, si SS_TAB = 3 et HAB2_Q1 = 2, alors SS_TAB2 = 5 (ancien fumeur devenu fumeur occasionnel)

Sinon, si SS_TAB = 1 et HAB2_Q1 = 2, alors SS_TAB2 = 6 (fumeur quotidien devenu fumeur occasionnel)

Sinon, si SS_TAB = 3 et HAB2_Q1 = 3, alors SS_TAB2 = 7 (ancien fumeur stable)

Sinon, si SS_TAB = 1 et HAB2_Q1 = 3, alors SS_TAB2 = 8 (fumeur quotidien devenu ancien fumeur)

Sinon, si SS_TAB = 2 et HAB2_Q1 = 3, alors SS_TAB2 = 9 (fumeur occasionnel devenu ancien fumeur)]

HAB2_Q2. Avez-vous fumé la cigarette au cours des 30 derniers jours? (UNIVERS : SS_TAB2 = 4-9)

1. Oui [PASSER À LA QUESTION HAB2_Q5]
2. Non [Passer à Section 1.2]
98. NSP [Passer à Section 1.2]
99. Refus [Passer à Section 1.2]

HAB2_Q3. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous fumé CHAQUE jour? (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-3)

1. Oui
2. Non [PASSER À LA QUESTION HAB2_Q5]
98. NSP [PASSER À LA QUESTION HAB2_Q5]
99. Refus [PASSER À LA QUESTION HAB2_Q5]

HAB2_Q4. Actuellement, combien de cigarettes fumez-vous chaque jour? (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-3)

_____cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]

[MIN : 1] [MAX : 97; vérification après 60]

98. NSP
99. Refus

[PASSER À SECTION 1.2]

HAB2_Q5 Au cours des 30 derniers jours, combien de jours avez-vous fumé au moins 1 cigarette? (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

_____ jours [Si >0, HAB2_Q6 ; Si = 0, Section 1.2]

98. NSP
99. Refus

HAB2_Q6 Les jours où vous fumez, combien de cigarettes consommez-vous habituellement? (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

_____cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]

[MIN : 1] [MAX : 97; vérification après 60]

98. NSP
99. Refus

1.2 PRODUITS DU TABAC ET ALCOOL

(UNIVERS : SS_TAB = 1-9)

PRO2_Q1. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous fumé le cigarillo?

1. Oui
2. Non
98. NSP
99. Refus

PRO2_Q2. Toujours au cours des 30 derniers jours, avez-vous fumé le cigare?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

PRO2_Q3. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous fumé la pipe à eau qu'on appelle aussi la shisha, hookah ou narguilé?

- Oui
- Non
- 98. NSP
- 99. Refus

PRO2_Q4. Toujours au cours des 30 derniers jours, avez-vous consommé un produit du tabac sans fumée, comme le tabac à chiquer ou le tabac à priser aussi appelé le snus (poudre de tabac humide qu'on place entre la lèvre et la gencive)?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

ALC_Q1 J'aimerais maintenant vous poser des questions sur votre consommation d'alcool.

Avez-vous déjà bu de l'alcool au cours de votre vie?

- 1. Oui
- 2. Non [PASSER À LA SECTION 1.3]
- 98. NSP [PASSER À LA SECTION 1.3]
- 99. Refus [PASSER À LA SECTION 1.3]

ALC_Q1B Lorsqu'on parle d'un verre, on entend par là une bouteille ou une canette de bière, ou un verre de bière en fût; un verre de vin ou de boisson rafraîchissante au vin (cooler); un verre ou un cocktail contenant une once et demie de spiritueux.

Au cours des 12 derniers mois, est-ce que vous avez bu un verre de bière, de vin, de spiritueux ou de toute autre boisson alcoolisée?

- 1. Oui
- 2. Non [PASSER À LA SECTION 1.3]
- 98. NSP [PASSER À LA SECTION 1.3]
- 99. Refus [PASSER À LA SECTION 1.3]

ALC_Q2 Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous consommé des boissons alcoolisées? (UNIVERS : ALC_Q1 = 1)

- 1. Moins d'une fois par mois
- 2. Une fois par mois
- 3. 2 à 3 fois par mois
- 4. Une fois par semaine
- 5. 2 à 3 fois par semaine
- 6. 4 à 6 fois par semaine
- 7. tous les jours
- 98. NSP
- 99. Refus

ALC_Q3 Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous bu 5 verres ou plus d'alcool à une même occasion?
[Avertissement si ALC_Q3 > ALC_Q2]

1. Jamais
2. Moins d'une fois par mois
3. Une fois par mois
4. 2 à 3 fois par mois
5. Une fois par semaine
6. Plus d'une fois par semaine
98. NSP
99. Refus

1.3 DÉPENDANCE À LA NICOTINE

DEP2_Q1_F [Si SS_TAB2 = 1-6 : DEP_ANN, sinon SECTION 1.4]

DEP_ANN Je vous poserai maintenant des questions sur votre consommation de cigarette.

DEP2_Q1. Après votre réveil fumez-vous votre première cigarette...
1. Dans les 5 minutes qui suivent
2. De 6 à 30 minutes après
3. De 31 à 60 minutes après
4. Plus de 60 minutes après
98. NSP
99. Refus

DEP2_Q2. Vous considérez-vous physiquement très dépendant, assez dépendant, moyennement dépendant, peu dépendant, ou pas du tout dépendant de la cigarette?
1. Très dépendant
2. Assez dépendant
3. Moyennement dépendant
4. Peu dépendant
5. Pas du tout dépendant
98. NSP
99. Refus

DEP2_Q3. Vous considérez-vous psychologiquement très dépendant, assez dépendant, moyennement dépendant, peu dépendant, ou pas du tout dépendant de la cigarette?
1. Très dépendant
2. Assez dépendant
3. Moyennement dépendant
4. Peu dépendant
5. Pas du tout dépendant
98. NSP
99. Refus

1.4 INTENTION D'ARRÊTER DE FUMER

INT2_Q1_F [Si SS_TAB2 = 1-6 : INT2_Q1, sinon SECTION 1.5]

INT2_Q1. Envisagez-vous sérieusement d'arrêter complètement de fumer la cigarette au cours des 6 prochains mois ?

Oui
Non [Passez à la section 1.5]
98. NSP [Passez à la section 1.5]
99. Refus [Passez à la section 1.5]

INT2_Q2. Envisagez-vous sérieusement d'arrêter complètement de fumer la cigarette au cours des 30 prochains jours ?
Oui
Non
98. NSP
99. Refus

1.5 CONSOMMATION DE TABAC DEPUIS LA LOI ANTI-TABAC

CLT 2_ANN Le 31 mai 2006, une loi interdisant de fumer dans plusieurs endroits publics comme les restaurants et les bars a été appliquée.

CLT2_Q1_F [Si SS_TAB2 = 7-9 : CLT2_Q1: sinon Passer à CLT2_Q2_F]

CLT2_Q1 Depuis le 31 mai 2006, avez-vous fumé la cigarette?

Oui [Passer à CLT2_Q3]
Non [Passer à CLT2_Q5_F]
98. NSP [Passer à CLT2_Q5_F]
99. Refus [Passer à CLT2_Q5_F]

CLT2_Q2_F [Si SS_TAB2 = 1-6 : CLT2_Q2: sinon Passer à CLT2_Q3]

CLT2_Q2 Depuis le 31 mai 2006, avez-vous diminué votre consommation de tabac?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

CLT2_Q3 Depuis le 31 mai 2006, avez-vous essayé d'arrêter de fumer? (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

Oui
Non [Passer à CLT2_Q5_F]
98. NSP [Passer à CLT2_Q5_F]
99. Refus [Passer à CLT2_Q5_F]

CLT2_Q4. Toujours depuis le 31 mai 2006, environ combien de tentatives d'arrêt avez-vous faites?

_____ tentatives [Min: 01 Max 94]
98. NSP
99. Refus

CLT2_Q5_F [Si SS_TAB2 = 7-9 : CLT2_Q5, sinon Passer à CLT2_Q6_F]

CLT2_Q5. Depuis combien de temps avez-vous complètement arrêté de fumer? (Si la personne se rappelle de la date exacte il faut calculer le nombre de jours)

_____ jours OU _____ semaines OU ____ mois [Max 60] OU ____ années [Max 5]

- 98. NSP
- 99. Refus

CLT2_Q6_F [Si SS_TAB2 = 1-6 OU [SS_TAB = 7-9 et CLT2_Q1 = 1]: CLT2_Q6, sinon Passer à CLT2_Q8F]

CLT2_Q6. Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes que vous fumez généralement?

- 1. Oui
- 2. Non Passer à CLT2_Q8F
- 98. NSP [Passer à CLT2_Q8F]
- 99. Refus Passer à CLT2_Q8F

CLT2_Q7 Est-ce que depuis l'interdiction le nombre de cigarettes que vous fumez :

- 1. a augmenté
- 2. a diminué
- 3. ou vous avez complètement arrêté de fumer
- 98. NSP
- 99. Refus

CLT2_Q8_F [Si ALC_Q1= 1 :CLT2_Q8, sinon Passer à Section 1.6]

CLT2_Q8 Diriez-vous que depuis l'interdiction de fumer dans certains lieux publics votre consommation d'alcool :

- 1. a augmenté
- 2. est restée la même
- 3. a diminué
- 4. ou que vous ne buvez plus d'alcool
- 98. NSP
- 99. Refus

1.6 RAISONS DE RÉDUIRE OU DE CESSER LA CONSOMMATION

RC2_Q1_F Si [SS_TAB2 = 1-6 et CLT2_Q2 =1] OU [SS_TAB2 = 1-6 et CLT2_Q3 =1] OU [SS_TAB = 7-9 et CLT2_Q1 = 1] : RC2_Q1, sinon PASSEZ À PARTIE 2] [rotation RC2_Q1 à RC2_Q7]

Je vais maintenant vous présenter différentes raisons pour lesquelles les gens réduisent leur consommation de tabac, essaient d'arrêter ou cessent de fumer. Je vais vous demander de dire si chacune de ces raisons s'appliquent à vous. Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer :

RC2_Q1. [RELIRE AU BESOIN : Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer] parce que vous vouliez préserver ou améliorer votre santé ?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

RC2_Q2. [RELIRE AU BESOIN : Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer] parce que vous ne vouliez pas exposer les personnes autour de vous à la fumée du tabac?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

RC2_Q3. [RELIRE AU BESOIN : Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer] pour des raisons financières?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

RC2_Q4. [RELIRE AU BESOIN : Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer] parce que vous sentiez de la pression de la part de votre famille?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

RC2_Q5. [RELIRE AU BESOIN : Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer] parce que vous sentiez de la pression de la part de vos amis?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

RC2_Q6. [RELIRE AU BESOIN : Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer] parce que vous sentiez de la pression de la part des gens en général?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

RC2_Q7. [RELIRE AU BESOIN : Avez-vous réduit votre consommation de tabac, essayé d'arrêter ou cessé de fumer] parce que vous ne pouviez plus fumer dans les endroits publics en raison de la nouvelle loi?

- 1. Oui
- 2. Non
- 98. NSP
- 99. Refus

PARTIE 2 – UTILISATION DES SERVICES ET DES AIDES PHARMACOLOGIQUES POUR CESSER DE FUMER

2.1 UTILISATION DES SERVICES POUR CESSER DE FUMER (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

USA_Q2LIG Je vais maintenant vous demander si vous avez utilisé différents services pour cesser de fumer.

Depuis le 31 mai 2006, avez-vous appelé la Ligne téléphonique j'Arrête?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

USA_Q2SIT Depuis le 31 mai 2006, avez-vous consulté le site Internet j'Arrête?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

USA_Q2CAT Depuis le 31 mai 2006, avez-vous eu recours à un centre d'abandon du tabagisme?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

USA_Q2MED Depuis le 31 mai 2006, avez-vous consulté un médecin parce que vous vouliez arrêter de fumer?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

USA_Q2AUT Depuis le 31 mai 2006, avez-vous utilisé d'autres services?

Oui
Non [Passer à USA_Q2MED]
98. NSP [Passer à USA_Q2MED]
99. Refus [Passer à USA_Q2MED]

USA_Q2AUT_S Spécifier le(s)quel(s) : [Texte]

[Services possibles : laser, acupuncture, physiothérapie, psychothérapie, ou autre]

2.2 UTILISATION DES AIDES PHARMACOLOGIQUES POUR CESSER DE FUMER (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

USA_TIM. Je vais maintenant vous demander si vous avez utilisé différents types de médicaments pour arrêter de fumer.

Depuis le 31 mai 2006, avez-vous pris des timbres de nicotine, aussi appelés patches, comme Nicoderm ou Habitrol?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

USA_Q4GOM. Depuis le 31 mai 2006, avez-vous pris des gommes de nicotine, comme Nicorette?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

USA_Q4BUP. Depuis le 31 mai 2006, avez-vous pris du Zyban ou bupropion?

Oui
Non
98. NSP
99. Refus

USA_Q4AUT Depuis le 31 mai 2006, avez-vous pris d'autres médicaments qui aident à cesser de fumer?

Oui
Non [Passer à Section 3.1.1]
98. NSP [Passer à Section 3.1.1]
99. Refus [Passer à Section 3.1.1]

USA_Q4AUT_S Spécifier le(s)quel(s) : [Texte]

[Médicaments possibles : varénécline ou Champix, inhalateur de nicotine, pastilles de nicotine ou Thrive, ou autre]

PARTIE 3 – LIEUX DE CONSOMMATION

3.1 FOYER

3.1.1 RÉGLEMENTATION

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CON2_F1. Les prochaines questions portent sur la consommation de tabac au domicile.

Est-il permis de fumer la cigarette à l'intérieur de votre domicile?

Oui

Non

98. NSP

99. Refus

[PASSEZ À SECTION 3.1.2]

[PASSEZ À SECTION 3.1.2]

[PASSEZ À SECTION 3.1.2]

CON2_F2. Est-ce qu'il y a des restrictions sur l'usage de la cigarette à l'intérieur de votre domicile?

Oui

Non

98. NSP

99. Refus

[PASSEZ À SECTION 3.1.2]

[PASSEZ À SECTION 3.1.2]

[PASSEZ À SECTION 3.1.2]

CON2_F3. Je vais nommer des restrictions concernant l'usage de la cigarette à l'intérieur du domicile. Je vous demanderais de répondre par oui ou par non si chacune des restrictions s'applique dans votre foyer.

CON2_F3_1 Il est permis de fumer dans certaines pièces seulement.

Oui

Non

98. NSP

99. Refus

CON2_F3_2 Il est permis de fumer seulement si les fenêtres sont ouvertes ou avec tout autre type de ventilation.

Oui

Non

98. NSP

99. Refus

CON2_F3_3 Il est permis de fumer sauf en présence de jeunes enfants.

Oui

Non

98. NSP

99. Refus

CON2_F3_4 Autre(s) restriction(s).

Oui

Non

98. NSP

99. Refus

3.1.2 COMPORTEMENT TABAGIQUE

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-6)

CON2_F4_F [Si SS_TAB2 = 1-6 : CON2_F4, sinon PASSEZ À SECTION 3.1.3]

CON2_F4I Durant la fin de semaine, combien de cigarettes fumez-vous par jour à l'intérieur de votre domicile?

_____ cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]
[MIN : 0] [MAX : 97; vérification après 60]

98 NSP
99 Refus

CON2_F4E Durant la fin de semaine, combien de cigarettes fumez-vous par jour à votre domicile DEHORS?

_____ cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]
[MIN : 0] [MAX : 97; vérification après 60]

98 NSP
99 Refus

CON2_F5I Durant la semaine, combien de cigarettes fumez-vous par jour à l'intérieur de votre domicile?

_____ cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]
[MIN : 0] [MAX : 97; vérification après 60]

98 NSP
99 Refus

CON2_F5E Durant la semaine, combien de cigarettes fumez-vous par jour à votre domicile DEHORS?

_____ cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]
[MIN : 0] [MAX : 97; vérification après 60]

98 NSP
99 Refus

CON_F6_F [Si CON2_F4I>0 ou CON2_F5I>0 : CON_F6, sinon Passer à Section 3.1.3]

CON_F6 À quelle fréquence vous limitez-vous à fumer dans certaines pièces de votre domicile?

1. Toujours
2. Plus de la moitié des fois
3. La moitié des fois
4. Moins de la moitié des fois
5. Jamais

- 98. NSP
- 99. Refus

CON_F7. À quelle fréquence ouvrez-vous une porte ou une fenêtre pour fumer?

- 1. Toujours
- 2. Plus de la moitié des fois
- 3. La moitié des fois
- 4. Moins de la moitié des fois
- 5. Jamais
- 98. NSP
- 99. Refus

CON_F8. À quelle fréquence fumez-vous sous la hotte de la cuisinière?

- 1. Toujours
- 2. Plus de la moitié des fois
- 3. La moitié des fois
- 4. Moins de la moitié des fois
- 5. Jamais
- 98. NSP
- 99. Refus

3.1.3 CROYANCES EN L'EFFICACITÉ DES STRATÉGIES POUR RÉDUIRE LA FUMÉE SECONDAIRE

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CRO_ANN Maintenant j'aimerais avoir votre opinion sur l'efficacité de certains moyens pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac. Croyez-vous que ... [Rotation CRO_F1 à CRO_F5]

CRO_F1. Fumer seulement dans certaines pièces du domicile est un moyen très efficace, assez efficace, moyennement, peu ou pas du tout efficace [pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac]?

- 1. très efficace
- 2. assez efficace
- 3. moyennement efficace
- 4. peu efficace
- 5. pas du tout efficace
- 98. NSP
- 99. Refus

CRO_F2. [Croyez-vous que] Ouvrir les portes ou les fenêtres est un moyen très efficace, assez efficace, moyennement, peu ou pas du tout efficace [pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac]?

- 1. très efficace
- 2. assez efficace
- 3. moyennement efficace
- 4. peu efficace
- 5. pas du tout efficace
- 98. NSP
- 99. Refus

CRO_F3. [Croyez-vous que] Souffler la fumée directement par la fenêtre ou la porte est un moyen très efficace, assez efficace, moyennement, peu ou pas du tout efficace [pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac]?

1. très efficace
2. assez efficace
3. moyennement efficace
4. peu efficace
5. pas du tout efficace
98. NSP
99. Refus

CRO_F4. [Croyez-vous que] Attendre une heure avant d'entrer dans une pièce où quelqu'un a fumé est un moyen très efficace, assez efficace, moyennement, peu ou pas du tout efficace [pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac]?

1. très efficace
2. assez efficace
3. moyennement efficace
4. peu efficace
5. pas du tout efficace
98. NSP
99. Refus

CRO_F5. [Croyez-vous que] Fumer sous la hotte de la cuisinière est un moyen très efficace, assez efficace, moyennement, peu ou pas du tout efficace [pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac]?

1. très efficace
2. assez efficace
3. moyennement efficace
4. peu efficace
5. pas du tout efficace
98. NSP
99. Refus

3.1.4 EFFET DE LA LOI

ELD_Q6_F [Si SS_TAB2 = 1-6 OU [SS_TAB = 7-9 et CLT2_Q1 = 1]: ELD_Q6, sinon Passer à ELD_Q8_F]

ELD_Q6. Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes que vous fumez à l'intérieur de votre domicile?

- | | |
|-----------|---------------------|
| 1. Oui | [Passer à ELD_Q7] |
| 2. Non | [Passer à ELD_Q8_F] |
| 98. NSP | [Passer à ELD_Q8_F] |
| 99. Refus | [Passer à ELD_Q8_F] |

ELD_Q7 Est-ce que depuis l'interdiction le nombre de cigarettes que vous fumez à l'intérieur de votre domicile :

1. a augmenté
2. a diminué
3. ou vous ne fumez plus à l'intérieur de votre domicile
98. NSP
99. Refus

ELD_Q8_F [Si ALC_Q1= 1: ELD_Q8, sinon Passer à Section 3.2.1]

ELD_Q8 Depuis l'interdiction de fumer dans certains lieux publics, diriez-vous que votre consommation d'alcool à votre domicile :

1. a augmenté
2. est restée la même
3. a diminué
4. ou que vous ne buvez plus d'alcool à votre domicile
98. NSP
99. Refus

3.2 VÉHICULE

3.2.1 RÉGLEMENTATION

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CON_V1. Les prochaines questions portent sur la consommation de tabac dans les véhicules privés.
Est-il permis de fumer la cigarette à l'intérieur de votre véhicule?

1. Oui
2. Non [PASSEZ À Section 3.2.2]
3. Je n'ai pas de véhicule [PASSEZ À Section 3.2.2]
98. NSP [PASSEZ À Section 3.2.2]
99. Refus [PASSEZ À Section 3.2.2]

CON_V2. Est-ce qu'il y a des restrictions sur l'usage de la cigarette à l'intérieur de votre véhicule?

1. Oui
2. Non [PASSEZ À Section 3.2.2]
98. NSP [PASSEZ À Section 3.2.2]
99. Refus [PASSEZ À Section 3.2.2]

CON_V3. Est-ce que les restrictions suivantes s'appliquent dans votre véhicule?

CON_V3_1 Il est permis de fumer seulement si les fenêtres sont ouvertes.

1. Oui
2. Non
98. NSP
99. Refus

CON_V3_2 Il est permis de fumer sauf en présence de jeunes enfants.

1. Oui
2. Non
98. NSP
99. Refus

CON_V3_3 Il est permis de fumer sauf en présence de non-fumeurs.

1. Oui
2. Non
98. NSP
99. Refus

3.2.2 COMPORTEMENT TABAGIQUE

CON_A1_F [Si SS_TAB2 = 1-6 : CON2_A1, sinon PASSEZ À SECTION 3.2.3]

CON2_A1. Au cours du dernier mois, combien de fois vous êtes-vous trouvé dans un véhicule privé, que ce soit le vôtre ou celui de quelqu'un d'autre, en excluant les taxis et le transport en commun?

1. Tous les jours
2. 5 ou 6 fois par semaine
3. 3 ou 4 fois par semaine
4. Une ou deux fois par semaine
5. 1 à 3 fois par mois
6. Moins d'une fois par mois
7. Jamais [PASSEZ À SECTION 3.2.3]
98. NSP [PASSEZ À SECTION 3.2.3]
99. Refus [PASSEZ À SECTION 3.2.3]

CON2_A2. Quand vous êtes à l'intérieur d'un véhicule privé, à quelle fréquence fumez-vous?

1. Toujours
2. Plus de la moitié des fois
3. La moitié des fois
4. Moins de la moitié des fois
5. Jamais [PASSEZ À SECTION 3.2.3]
98. NSP [PASSEZ À SECTION 3.2.3]
99. Refus [PASSEZ À SECTION 3.2.3]

CON_V4. À quelle fréquence ouvrez-vous une fenêtre lorsque vous fumez à l'intérieur d'un véhicule privé?

1. Toujours
2. Plus de la moitié des fois
3. La moitié des fois
4. Moins de la moitié des fois
5. Jamais
98. NSP
99. Refus

3.2.3 CROYANCES EN L'EFFICACITÉ DES STRATÉGIES POUR RÉDUIRE LA FUMÉE SECONDAIRE

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CRO_V1. Croyez-vous que fumer à l'intérieur d'un véhicule privé avec les fenêtres ouvertes est un moyen très efficace, assez efficace, moyennement, peu ou pas du tout efficace pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac?

1. très efficace
2. assez efficace
3. moyennement efficace
4. peu efficace
5. pas du tout efficace
98. NSP
99. Refus

3.2.4 EFFET DE LA LOI

ELV_Q6_F [Si SS_TAB2 = 1-6 OU [SS_TAB = 7-9 et CLT2_Q1 = 1]: ELD_Q6, sinon Passer à Section 3.3]

ELV_Q6. Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes que vous fumez dans les véhicules privés?

1. Oui [Passer à ELV_Q7]
2. Non [Passer à Section 3.3]
98. NSP [Passer à Section 3.3]
99. Refus [Passer à Section 3.3]

ELV_Q7 Est-ce que depuis l'interdiction le nombre de cigarettes que vous fumez dans les véhicules privés :

1. a augmenté
2. a diminué
3. ou vous ne fumez plus dans les véhicules privés
98. NSP
99. Refus

3.3 LIEU DE TRAVAIL

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

SOC2_Q8. Les prochaines questions portent sur votre situation de travail.

Êtes-vous :

1. Travailleur(se) autonome [PASSER À SOC_Q9]
2. Travailleur(se) salarié [PASSER À SOC_Q9]
3. Étudiant(e) [PASSER À SOC_Q10]
4. En congé (maternité, maladie ou grève) [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
5. Sans emploi [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
6. Retraité(e) [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
7. Personne au foyer [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
- Autre [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
98. NSP [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
99. Refus [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]

SOC2_Q9. Travaillez-vous...

1. À temps plein [PASSER À SOC_Q12]
2. À temps partiel [PASSER À SOC_Q12]
98. NSP [PASSER À SOC_Q12]
99. Refus [PASSER À SOC_Q12]

SOC2_Q10. Êtes-vous étudiant...

1. À temps plein
2. À temps partiel
98. NSP
99. Refus

SOC2_Q11. Travaillez-vous?

1. Oui [Afficher la question SOC_Q11a]
2. Non [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
98. NSP [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]
99. Refus [PASSER À SECTION 3.3.3 - sans emploi]

SOC2_Q11a. Est-ce...

1. À temps plein
2. À temps partiel
98. NSP
99. Refus

SOC2_Q12. Dans le cadre de votre emploi, travaillez-vous ...

1. À votre domicile
2. À l'extérieur de votre domicile
3. Aux deux endroits
98. NSP
99. Refus

3.3.1 RÉGLEMENTATION

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CON2_T1_F [Si SOC2_Q12= 2 ou 3, Sinon Passer à 3.3.2]

CON2_T1 J'aimerais maintenant vous poser des questions quant aux restrictions sur l'usage de tabac à votre lieu de travail. Diriez-vous qu'il est...

CON2_T1_1 complètement interdit de fumer dans votre lieu de travail?

1. Oui [Passer à Section 3.3.2]
2. Non
98. NSP
99. Refus

CON2_T1_2 permis de fumer seulement dans certains endroits désignés?

1. Oui [Passer à Section 3.3.2]
2. Non
98. NSP
99. Refus

CON2_T1_3 permis de fumer partout sans aucune restriction?

1. Oui
2. Non
98. NSP
99. Refus

3.3.2 COMPORTEMENT TABAGIQUE

CON2_T2_F [Si SS_TAB2 = 1-6 et SOC2_Q12= 2 ou 3: CON2_T2, sinon PASSEZ À SECTION 3.3.3]

CON2_T2. À quelle fréquence fumez-vous durant vos heures de travail?

Note : Pour Travail à l'extérieur du domicile seulement

1. Plusieurs fois par jour
2. Une fois par jour
3. 3 à 4 fois par semaine
4. Moins d'une fois par semaine
5. Jamais [PASSEZ À SECTION 3.3.3]
98. NSP [PASSEZ À SECTION 3.3.3]
99. Refus [PASSEZ À SECTION 3.3.3]

CON2_T3. Fumez-vous habituellement...

1. À l'intérieur du lieu de travail
2. À l'intérieur mais seulement dans les endroits désignés
3. À l'extérieur du lieu de travail
98. NSP
99. Refus

CON2_T4. Combien de cigarettes fumez-vous habituellement par jour durant vos heures de travail ?

_____ [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]
[MIN : 0] [MAX : 97; vérification après 60]

98. NSP
99. Refus

CON_T5_F [SI CON2_T1_2 = 1 : CON_T5, SINON PASSEZ À SECTION 3.3.3]

CON_T5. À quelle fréquence fumez-vous dans les endroits désignés au travail?

1. Toujours
2. Plus de la moitié des fois

3. La moitié des fois
4. Moins de la moitié des fois
5. Jamais
98. NSP
99. Refus

3.3.3 CROYANCES EN L'EFFICACITÉ DES STRATÉGIES POUR RÉDUIRE LA FUMÉE SECONDAIRE

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CRO_T1. Croyez-vous que fumer seulement dans les endroits désignés au travail est un moyen très efficace, assez efficace, moyennement, peu ou pas du tout efficace pour éviter aux non-fumeurs d'être exposés à la fumée du tabac?

1. très efficace
2. assez efficace
3. moyennement efficace
4. peu efficace
5. pas du tout efficace
98. NSP
99. Refus

3.3.4 EFFET DE LA LOI

(UNIVERS : SEULEMENT LES PERSONNES QUI ONT UN TRAVAIL)

ELT_Q6_F [SI [SS_TAB2 = 1-6 OU [SS_TAB = 7-9 et CLT2_Q1 = 1]] ET [SOC2_Q8 = 1-2 OU SOC2_Q11 = 1]: ELT_Q6, sinon Passer à Section 3.4.1]

ELT_Q6. Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes que vous fumez à votre lieu de travail?

1. Oui [Passer à ELT_Q7]
2. Non [Passer à Section 3.4.1]
98. NSP [Passer à Section 3.4.1]
99. Refus [Passer à Section 3.4.1]

ELT_Q7 Est-ce que depuis l'interdiction le nombre de cigarettes que vous fumez à votre lieu de travail :

1. a augmenté
2. a diminué
3. ou vous ne fumez plus à votre lieu de travail
98. NSP
99. Refus

3.4 RESTAURANT

3.4.1 COMPORTEMENT TABAGIQUE

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CON2_R1. Les prochaines questions portent sur la consommation de tabac au restaurant. Au cours du dernier mois, combien de fois êtes-vous allé au restaurant en mangeant sur place?

1. Tous les jours
2. 5.ou 6 fois par semaine
3. 3 ou 4 fois par semaine
4. Une ou deux fois par semaine
5. 1 à 3 fois par mois
6. Moins d'une fois par mois
7. Jamais [PASSEZ À SECTION 3.5]
98. NSP [PASSEZ À CON2_R5]
99. Refus [PASSEZ À CON2_R5]

CON2_R3_F [Si SS_TAB2 = 1-6: CON2_R3, sinon Passer à CON2_R5]

CON2_R3. Au cours d'un repas au restaurant, habituellement, combien de cigarettes fumez-vous à l'extérieur?

_____ cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]

[MIN : 0] [MAX : 97; vérification après 60]

98. NSP
99. Refus

CON2_R5. Depuis le 31 mai 2006, les restaurants sont devenus sans fumée. Depuis cette date, diriez-vous que vous fréquentez les restaurants... (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

1. plus souvent
2. aussi souvent
3. moins souvent
4. ou vous avez cessé de les fréquenter [Passer à Section 3.5.1]
98. NSP [Passer à Section 3.5.1]
99. Refus [Passer à Section 3.5.1]

3.4.2 EFFET DE LA LOI

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

ELR_Q6_F [Si SS_TAB2 = 1-6 OU [SS_TAB = 7-9 et CLT2_Q1 = 1]: ELR_Q6, sinon Passer à ELR_Q8_F]

ELR_Q6. Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes que vous fumez quand vous allez au restaurant?

1. Oui
2. Non [Passer à ELR_Q8_F]
98. NSP [Passer à ELR_Q8_F]
99. Refus [Passer à ELR_Q8_F]

ELR_Q7 Est-ce que depuis l'interdiction le nombre de cigarettes que vous fumez quand vous allez au restaurant :

1. a augmenté
2. a diminué

- 3. ou vous ne fumez plus quand vous allez au restaurant
- 98. NSP
- 99. Refus

ELR_Q8_F [Si ALC_Q1= 1 : ELR_Q8, sinon Section 3.5.1]

ELR_Q8 Depuis l'interdiction de fumer dans certains lieux publics, diriez-vous que votre consommation d'alcool au restaurant :

- 1. a augmenté
- 2. est restée la même
- 3. a diminué
- 4. ou que vous ne buvez plus d'alcool au restaurant
- 98. NSP
- 99. Refus

3.5 BAR

3.5.1 COMPORTEMENT TABAGIQUE

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CON2_B1. Les prochaines questions portent sur la consommation de tabac dans les bars, discothèques et brasseries.

Au cours du dernier mois, combien de fois êtes-vous allé à un bar, une discothèque ou une brasserie?

- 1. Tous les jours
- 2. 5 ou 6 fois par semaine
- 3. 3 ou 4 fois par semaine
- 4. Une ou deux fois par semaine
- 5. 1 à 3 fois par mois
- 6. Moins d'une fois par mois
- 7. Jamais [PASSEZ À SECTION 3.6]
- 98. NSP [PASSEZ À CON2_B4]
- 99. Refus [PASSEZ À CON2_B4]

CON2_B2_F [Si SS_TAB2 = 1-6 : CON2_B2, sinon Passer à CON2_B4]

CON2_B2. Habituellement, combien de cigarettes fumez-vous à l'extérieur quand vous allez à un bar, une discothèque ou une brasserie?

_____ cigarettes [SI PAQUET, DEMANDER LE NOMBRE DE CIGARETTES PAR PAQUET]

[MIN : 0] [MAX : 97; vérification après 60]

- 98. NSP
- 99. Refus

CON2_B4. Depuis le 31 mai 2006, les bars, discothèques et brasseries sont devenus sans fumée. Depuis cette date, diriez-vous que vous fréquentez les bars, discothèques et brasseries... (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

1. plus souvent
 2. aussi souvent
 3. moins souvent
 4. ou vous avez cessé de les fréquenter [Passer à Section 3.6]
98. NSP [Passer à Section 3.6]
99. Refus [Passer à Section 3.6]

3.5.2 EFFET DE LA LOI (UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

ELB_Q6_F [Si SS_TAB2 = 1-6 OU [SS_TAB = 7-9 et CLT2_Q1 = 1]: ELB_Q6, sinon Passer à ELB_Q8_F]

ELB_Q6. Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans certains lieux publics a eu un effet sur le nombre de cigarettes que vous fumez quand vous allez dans un bar, une discothèque ou une brasserie?

1. Oui
 2. Non [Passer à ELB_Q8_F]
98. NSP [Passer à ELB_Q8_F]
99. Refus [Passer à ELB_Q8_F]

ELB_Q7 Est-ce que depuis l'interdiction le nombre de cigarettes que vous fumez quand vous allez dans un bar, une discothèque ou une brasserie:

1. a augmenté
 2. a diminué
 3. ou vous ne fumez plus quand vous allez dans un bar, une discothèque ou une brasserie
98. NSP
99. Refus

ELB_Q8_F [Si ALC_Q1= 1 : ELB_Q8, sinon Passer à 3.6]

ELB_Q8 Diriez-vous que depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics votre consommation d'alcool au bar, discothèque ou brasserie :

1. a augmenté
 2. est restée la même
 3. a diminué
 4. ou que vous ne buvez plus d'alcool au bar
98. NSP
99. Refus

3.6 CONNAISSANCE DES RISQUES ASSOCIÉS À LA FUMÉE SECONDAIRE

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

CRS_Q1. Les questions suivantes portent sur les effets de la fumée du tabac sur les non-fumeurs.

Pensez-vous que la fumée du tabac est une cause du cancer du poumon chez les non-fumeurs?

- 1. oui
- 2. non
- 98. NSP
- 99. Refus

CRS_Q2. Pensez-vous que la fumée du tabac est une cause des maladies du cœur ou cardiovasculaires chez les non-fumeurs?

- 1. oui
- 2. non
- 98. NSP
- 99. Refus

CRS_Q3. Pensez-vous que la fumée du tabac est une cause du cancer du sein chez les non-fumeurs?

- 1. oui
- 2. non
- 98. NSP
- 99. Refus

CRS_Q4. Pensez-vous que la fumée du tabac est une cause des maladies respiratoires chez les enfants?

- 1. oui
- 2. non
- 98. NSP
- 99. Refus

CRS_Q5. Pensez-vous que la fumée du tabac est une cause des maladies de l'oreille chez les enfants?

- 1. oui
- 2. non
- 98. NSP
- 99. Refus

3.7 OPINIONS SUR RESTRICTIONS DANS LIEUX NON RÉGLEMENTÉS

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

ORL_ANN J'aimerais maintenant connaître votre opinion sur d'autres restrictions de l'usage du tabac. Dites-moi jusqu'à quel point vous êtes d'accord avec les restrictions suivantes. [Rotation ORL_Q1 à ORL_Q5]

ORL_Q1. L'usage du tabac devrait être interdit dans les endroits extérieurs où les gens sont rassemblés, comme par exemple les terrasses de restaurants et de bars ou les files d'attente? Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, moyennement d'accord, peu ou pas du tout d'accord avec cette restriction?

1. tout à fait d'accord
 2. plutôt d'accord
 3. moyennement d'accord
 4. peu d'accord
 5. pas du tout d'accord
98. NSP
99. Refus

ORL_Q2. L'usage du tabac devrait être interdit à l'entrée des édifices?

Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, moyennement d'accord, peu ou pas du tout d'accord avec cette restriction?

1. tout à fait d'accord
 2. plutôt d'accord
 3. moyennement d'accord
 4. peu d'accord
 5. pas du tout d'accord
98. NSP
99. Refus

ORL_Q3. L'usage du tabac devrait être interdit sur les trottoirs et dans les parcs?

Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, moyennement d'accord, peu ou pas du tout d'accord avec cette restriction?

1. tout à fait d'accord
 2. plutôt d'accord
 3. moyennement d'accord
 4. peu d'accord
 5. pas du tout d'accord
98. NSP
99. Refus

ORL.Q4. L'usage du tabac devrait être interdit à l'intérieur des véhicules privés lorsque des enfants sont à bord?

Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, moyennement d'accord, peu ou pas du tout d'accord avec cette restriction?

1. tout à fait d'accord
 2. plutôt d'accord
 3. moyennement d'accord
 4. peu d'accord
 5. pas du tout d'accord
98. NSP
99. Refus

ORL_Q6. L'usage du tabac devrait être interdit dans les domiciles privés lorsque des enfants sont présents?

Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, moyennement d'accord, peu ou pas du tout d'accord avec cette restriction?

1. tout à fait d'accord
2. plutôt d'accord
3. moyennement d'accord
4. peu d'accord
5. pas du tout d'accord
98. NSP
99. Refus

ORL_Q5. L'usage du tabac devrait être interdit à l'intérieur des édifices à logements?

Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, moyennement d'accord, peu ou pas du tout d'accord avec cette restriction?

1. tout à fait d'accord
2. plutôt d'accord
3. moyennement d'accord
4. peu d'accord
5. pas du tout d'accord
98. NSP
99. Refus

PARTIE 4 – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(UNIVERS : SS_TAB2 = 1-9)

SOC2_Q3. Pour cette dernière section, j'aimerais vous poser quelques questions d'ordre général.

Êtes-vous...

1. Célibataire, jamais marié(e)
2. Marié(e)
3. En union libre
4. Veuf(ve)
5. Séparé(e)
6. Divorcé(e)
98. NSP
99. Refus

SOC2_Q7. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?
Études primaires

1. Études secondaires
2. Études collégiales
3. Études universitaires
98. NSP
99. Refus

SOC2_Q13. Au mieux de votre connaissance, pour les 12 derniers mois, à combien estimez-vous le revenu total de tous les membres du ménage, provenant de toutes sources, avant impôts et autres retenues?

1. Moins de 10 000 \$
2. 10 000 \$ à 14 999 \$
3. 15 000 \$ à 19 999 \$
4. 20 000 à 29 999 \$
5. 30 000 à 39 999 \$
6. 40 000 à 49 999 \$
7. 50 000 à 59 999 \$
8. 60 000 à 69 999 \$
9. 70 000 à 79 999 \$
10. 80 000 à 89 999 \$
11. 90 000 à 99 999 \$
12. 100 000 \$ et plus
98. NSP
99. Refus

[PASSER À CONS2_1]

PARTIE 5 – REMERCIEMENTS

CONS2_1 Ceci termine notre entrevue. Les résultats de cette étude devraient être disponibles à partir de janvier 2009 sur le site Web de l'Institut national de santé publique au www.inspq.qc.ca. N'hésitez pas à visiter le site pour obtenir gratuitement les résultats de nos études.

Selon les réponses que vous nous avez fournies, vous pourriez être sélectionné pour participer à une autre étude sur votre consommation de tabac. Seriez-vous d'accord pour qu'on vous recontacte?

1. Oui
2. Non [Passez à REM2_1]

REM2_1 Au nom de l'Institut national de santé publique du Québec, je vous remercie pour votre précieuse collaboration et vous souhaite une [BONNE JOURNÉE][BONNE FIN DE JOURNÉE][BONNE SOIRÉE]

FIN DE L'ENTREVUE

